

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

AVENIR TELECOM

Société anonyme au capital de 18 466 707,40 €.
Siège social : 208, boulevard de Plombières, les Rizeries, 13581 Marseille Cedex 20.
351 980 925 R.C.S. Marseille.

*Documents comptables annuels (exercice de 9 mois couvrant la période du 1er juillet 2006 au 31 mars 2007),
tels qu'ils ont été arrêtés par la réunion du conseil d'administration du 4 juin 2007
et qui seront présentés à l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2007.*

A. — Comptes consolidés au 31 mars 2007.

Exercice 2006-2007.

I. — Bilan consolidé.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Actifs non courants :				
Ecart d'acquisitions nets	7	26 267	23 647	9 161
Autres immobilisations incorporelles nettes	8	16 227	10 289	6 088
Immobilisations corporelles nettes	9	22 104	21 285	18 892
Instruments financiers dérivés	10	308	276	
Autres actifs financiers nets	11	5 071	17 837	23 947
Participation dans des entreprises associées				
Actifs non courants détenus en vue de la vente	12	791	273	1 399
Impôts différés	29	6 865	11 163	7 207
Total actifs non courants		77 633	84 770	66 694
Actifs courants :				
Stocks nets	13	47 216	48 275	32 294
Créances clients nettes	14	105 362	95 631	86 510
Autres actifs courants	15	25 052	24 685	22 892
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	45 604	42 267	18 667
Total actifs courants		223 234	210 858	160 363
Activités abandonnées :				
Actifs nets des activités abandonnées	32	2 851	2 817	3 476
Total actif		303 718	298 445	230 533

Passif	Notes	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Capitaux propres :				
Capital social	21	18 466	18 445	18 422
Primes d'émission	21	24 563	31 947	169 136
Réserves consolidées	21	25 799	11 815	-140 509

Ecart de conversion	22	446	405	579
Résultat de la période		8 880	12 048	19 038
Intérêts minoritaires				
Total capitaux propres		78 154	74 660	66 666
Passifs non courants :				
Dettes financières - Part non courante	17	17 453	26 122	23 166
Provisions et autres passifs - Part non courante	18	766	815	148
Impôts différés	29	170	122	
Total passifs non courants		18 389	27 059	23 314
Passifs courants :				
Dettes financières - Part courante	17	15 312	9 838	3 801
Découvert bancaire	16,17	38 455	39 952	9 609
Provisions - Part courante	19	5 385	4 889	5 590
Fournisseurs		83 388	93 225	80 843
Dettes fiscales et sociales		23 722	16 694	15 236
Dettes d'impôts courants		3 200	3 989	2 005
Autres passifs courants	20	34 224	23 858	17 310
Total passifs courants		203 686	192 445	134 394
Activités abandonnées :				
Passifs nets des activités abandonnées	32	3 489	4 281	6 159
Total passif		303 718	298 445	230 533

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

II. — Compte de résultat consolidé .

(En milliers d'euros.)

	Notes	31/03/2007 (9 mois)	30/06/2006 (12 mois)	30/06/2005 (12 mois)
Chiffre d'affaires		523 459	746 138	640 687
Coût des services et produits vendus	24	-421 388	-622 635	-537 228
Marge brute		102 071	123 503	103 459
Taux de marge brute		19,5%	16,6%	16,1%
Frais de transport et de logistique	24	-6 585	-10 516	-10 024
Coûts des réseaux de distribution directe	24	-47 722	-53 361	-41 666
Autres charges commerciales	24	-10 934	-12 886	-12 870
Charges administratives	24	-21 551	-29 223	-25 923
Autres produits et charges, nets	26	1 382	1 490	-154
Activité en cours d'abandon	5	-693		
Résultat opérationnel		15 969	19 007	12 822
Charges financières nettes	27	-1 414	-1 238	-1 229
Quote part de résultat des entreprises associées				
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat		14 555	17 769	11 593
Impôts sur le résultat	29	-6 320	-6 543	4 609
Résultat net des activités poursuivies		8 235	11 226	16 202
Résultat net après impôts des activités abandonnées	32	645	822	2 836
Résultat net		8 880	12 048	19 038

Résultat net revenant :				
Aux actionnaires de la Société		8 880	12 048	19 038
Aux intérêts minoritaires				
Nombre moyen d'actions en circulation :				
De base	30	92 256 247	92 159 271	92 109 000
Dilué	21,30	93 525 984	93 842 906	93 138 979
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la Société (en euros)	30			
Résultat net par action des activités poursuivies		0,089	0,122	0,176
Résultat net par action des activités abandonnées		0,007	0,009	0,031
Résultat net par action de l'ensemble consolidé		0,096	0,131	0,207
Résultat net par action dilué des activités poursuivies		0,088	0,120	0,174
Résultat net par action dilué des activités abandonnées		0,007	0,009	0,030
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé		0,095	0,128	0,204

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

III. — Tableau consolidé des flux de trésorerie.

(En milliers d'euros.)

	Notes	31/03/2007 (9 mois)	30/06/2006 (12 mois)	30/06/2005 (12 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société		8 880	12 048	19 038
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation		7 399	7 149	-3 261
Dépréciation des écarts d'acquisition	7			329
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, variation des provisions des actifs non courants	23	6 851	7 267	5 693
Variation des charges de restructuration à payer	19	36	-460	625
Variation des autres provisions	18,19	-383	-247	-2 684
Variation nette des impôts différés	29	2 886	2 199	-7 207
Variation des droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs		158		
Ecart d'acquisition négatif		-892		
Coût amorti de la dette		239	175	68
Effets d'actualisation	18,27	-607	-585	-599
Effet des stocks options et des actions gratuites	25	367	335	360
Effets des instruments financiers		20	-46	
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs	26	-1 276	-1 489	154
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation hors effets des acquisitions		390	-613	8 503
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients		-8 923	1 683	-10 431
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs		-15 024	-324	26 657
Variation des stocks		2 139	-10 859	-767
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation		22 198	8 887	-6 956

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies		16 669	18 584	24 280
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	32	-826	-1 235	-3 362
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		15 843	17 349	20 918
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisitions / cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise / cédée	5	-2 334	-20 335	-870
Produit net des cessions d'actifs		2 008	4 101	1 659
Acquisitions de droits de bail, droits d'entrée et fonds de commerce	8	-2 863	-2 788	-3 483
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres incorporelles	8,9	-5 472	-8 688	-8 507
Variation des autres actifs immobilisés		-174	-607	215
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies		-8 835	-28 317	-10 986
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	32			278
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-8 835	-28 317	-10 708
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :				
Augmentation de capital	21	159	244	
Distribution de la prime d'émission	21	-5 994	-4 609	
Remboursement des emprunts		-3 644	-14 903	-1 042
Nouveaux emprunts		7 526	24 841	8 040
Variation des découverts bancaires	16	-1 813	28 929	-12 970
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies		-3 766	34 502	-5 972
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées	32		16	-1 194
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-3 766	34 518	-7 166
Incidence des variations de change sur la trésorerie		95	50	400
Variation de trésorerie		3 337	23 600	3 444
Trésorerie en début d'exercice		42 267	18 667	15 226
Trésorerie en fin d'exercice		45 604	42 267	18 670

Le montant des impôts sur le résultat payés au 31 mars 2007 est de 4 223 K€ contre 2 360 K€ au 30 juin 2006 et 2 380 K€ au 30 juin 2005.

Le montant des intérêts payés au 31 mars 2007 est de 2 673 K€ contre 2 735 K€ au 30 juin 2006 et 1 569 K€ au 30 juin 2005.

Les acquisitions financées par location financement s'élèvent au 31 mars 2007 à 1 023 K€, au 30 juin 2006 à 214 K€ et à 728 K€ au 30 juin 2005.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

IV. — Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

(En milliers d'euros sauf le nombre d'actions.)

	Revenant aux actionnaires de la Société (capital, primes d'émission...) et intérêts minoritaires						
	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves	Ecart de conversion	Résultat net	Total
Capitaux propres au 30 juin 2005	92 109 000	18 422	169 136	-140 509	579	19 038	66 666
Affectation du résultat net de l'exercice précédent				19 038		-19 038	
Intérêts minoritaires							

Ecart de conversion					-174		-174
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission			-133 104	133 104			
Distribution de la prime d'émission			-4 641	32			-4 609
Augmentation de capital suite aux levées d'options de souscription d'actions	116 564	23	221				244
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel			335				335
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts				150			150
Résultat au 30 juin 2006						12 048	12 048
Capitaux propres au 30 juin 2006	92 225 564	18 445	31 947	11 815	405	12 048	74 660
Affectation du résultat net de l'exercice précédent			-1 863	13 911		-12 048	
Intérêts minoritaires							
Ecart de conversion					41		41
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission							
Distribution de la prime d'émission			-6 026	32			-5 994
Augmentation de capital suite aux levées d'options de souscription d'actions	107 973	21	138				159
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel			367				367
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts				41			41
Résultat au 31 mars 2007						8 880	8 880
Capitaux propres au 31 mars 2007	92 333 537	18 466	24 563	25 799	446	8 880	78 154

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

V. — Notes annexes aux états financiers consolidés .

Note 1. – La Société.

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (la « Société » ou le « Groupe ») interviennent dans le domaine de la distribution de produits et de services de télécommunication, principalement de téléphonie mobile, mais également de téléphonie fixe, d'accès Internet et de services associés.

La Société intervient en France et à l'étranger comme société de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ou de commercialisation de contrats de service. Sur chacun des marchés où elle est présente, la Société peut être agréée par un ou plusieurs opérateurs et travaille notamment avec les principaux leaders européens du secteur.

La Société organise sa distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, à travers les enseignes Internity et Ensitel. Avenir Telecom effectue également de la distribution professionnelle auprès de clients de la Grande Distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés.

L'activité du Groupe est sujette à des fluctuations saisonnières. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est coté sur Euronext List – compartiment B (Euronext Paris).

Ces états financiers annuels ont été arrêtés le 4 juin 2007 par le conseil d'administration de la Société. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

En date du 22 décembre 2006, l'assemblée générale a décidé de changer de date de clôture du 30 juin au 31 mars. Les comptes consolidés annuels clos au 31 mars 2007, couvrent ainsi une période de 9 mois. Ce changement de clôture comptable a été décidé principalement en raison de la saisonnalité de l'activité et devrait permettre de la lisser dans la présentation des résultats semestriels.

Note 2. – Résumé et principales méthodes comptables.

Principes comptables. — En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Avenir Telecom (la « Société » ou le « Groupe ») au titre de l'exercice de 9 mois clos le 31 mars 2007, sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Les méthodes comptables appliquées sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2006 et ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés à l'exception du reclassement d'immobilisations incorporelles en charges constatées d'avance intervenu au 31 mars 2007 (voir la note ci-après sur la comparaison des états financiers consolidés).

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur en 2007. — Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes, adoptés par l'Union européenne, ont été appliqués au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007 mais n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe :

— Amendement à IAS 19, écarts actuariels, régimes multi-employeurs et informations à fournir (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006). Cette révision de la norme introduit une approche alternative pour la comptabilisation des écarts actuariels. Elle peut imposer des obligations supplémentaires pour la comptabilisation des régimes multi-employeurs en l'absence d'informations suffisantes permettant d'appliquer la comptabilisation réservée aux régimes à prestations définies. Elle impose également de nouvelles informations. Le Groupe a décidé de maintenir la méthode comptable appliquée jusqu'à maintenant pour la comptabilisation des écarts actuariels telle que décrite dans la note « Avantages accordés au personnel » et ne dispose pas de régimes multi-employeurs. L'adoption de cet amendement affecte donc uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes ;

— Amendement à IAS 39, Amendement « Option juste valeur » (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006). Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe puisque la Société n'a pas opté à ce jour pour cette option ;

— Amendement à IAS 21, Investissement net dans une entité étrangère (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006). Le Groupe n'est pas concerné par cet amendement ;

— Amendement à IAS 39, Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe futures (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006). Le Groupe n'est pas concerné par cet amendement ;

— Amendement à IAS 39 et IFRS 4, Contrats de garanties financières (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006). Le Groupe n'est pas concerné par cet amendement ;

— IFRS 6, Prospection et évaluation de ressources minérales (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006). Le Groupe n'est pas concerné par cette norme ;

— IFRIC 4, Droits d'utilisation d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord contient une location (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006). Après examen de ses contrats, le Groupe a conclu à l'absence d'incidence de l'interprétation ;

— IFRIC 5, Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006). Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation ;

— IFRIC 6, Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – Déchets d'équipements électriques et électroniques (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er décembre 2005). Cette interprétation n'a pas d'incidence significative sur les résultats du Groupe ;

— IFRIC 7, Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2006). Cette interprétation ne s'applique pas aux activités du Groupe ;

— IFRIC 8, Champ d'application d'IFRS 2 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mai 2006). IFRIC 8 précise que rentre dans le champ d'application d'IFRS 2, toute transaction donnant lieu à remise d'instruments de capitaux propres ou à un paiement dont le montant dépend de la valeur d'un instrument de capitaux propres de l'entité, même lorsque tout ou partie des biens et services reçus en contrepartie ne peuvent pas être identifiés par l'entité et dès lors que ces biens ou services ont été reçus. Tel est le cas notamment lorsque la contrepartie identifiable reçue (le cas échéant) semble inférieure à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués ou au montant de l'engagement conclu. Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation ;

— IFRIC 9, Réévaluation des dérivés incorporés (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juin 2006). Selon IFRIC 9, une entité doit évaluer si un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé comme un dérivé dès l'instant où elle devient partie à un tel contrat. Les révisions ultérieures de l'évaluation sont interdites hormis dans les cas où une modification des clauses du contrat altère de manière substantielle les flux de trésorerie qui auraient autrement été requis par le contrat, la réévaluation étant alors obligatoire. Le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

Normes, amendements et interprétations adoptées par anticipation par le Groupe. — L'interprétation IFRIC 10, Information financière intermédiaire et perte de valeur (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2006) a été adoptée par anticipation en 2007. Selon IFRIC 10, les pertes de valeur comptabilisées au cours d'une période intermédiaire au titre des écarts d'acquisition, des investissements en titres de capitaux propres et des investissements en actifs financiers comptabilisés à leur coût ne peuvent pas être reprises lors d'une période intermédiaire ou annuelle ultérieure. Cette interprétation n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. — Le Groupe n'a pas adopté par anticipation les normes suivantes, qui sont d'application obligatoire pour les prochains exercices :

— IFRS 8, Segments opérationnels (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009) ;

— IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et Amendement à IAS 1, Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007). IFRS 7 introduit de nouvelles informations ayant pour objectif d'améliorer les informations sur les instruments financiers. Des informations quantitatives et qualitatives doivent être fournies sur l'exposition au risque découlant d'instruments financiers, notamment des informations minima spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité au risque de marché. IFRS 7 remplace IAS 30 et se substitue aux informations devant être fournies en application d'IAS 32, L'amendement à IAS 1 introduit des informations nouvelles sur le capital d'une entreprise et sur sa façon de le gérer.

Normes, amendements et interprétations non encore entrées en vigueur et qui ne s'appliquent pas aux activités du Groupe. — Les amendements de normes existantes et les interprétations suivantes ont été publiées et sont d'application obligatoires pour les prochains exercices, mais ne s'appliquent pas aux activités du groupe :

— IAS 23, Amendements de la norme IAS 23, Coûts d'emprunts (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009). Cette interprétation ne s'applique pas aux activités du Groupe ;

— IFRIC 11, Actions propres et transactions intra-groupe (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er mars 2007). Cette interprétation ne s'applique pas aux transactions du Groupe ;

— IFRIC 12, Concessions de services (applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008). Cette interprétation ne s'applique pas aux activités du Groupe.

Principes de consolidation. — Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Avenir Telecom SA et des filiales (y compris les entités ad hoc). Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le Groupe perd le contrôle.

Les sociétés détenues à plus de 50% sont présumées être contrôlées et sont consolidées par intégration globale.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence lorsque la Société détient entre 20% et 50% des droits de votes et exerce une influence notable sans en avoir le contrôle. Suivant cette méthode, les participations sont comptabilisées initialement au coût historique. La part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées est reconnue en résultat consolidé en contrepartie d'un ajustement du coût historique. Quand la part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée excède le coût historique de la participation y compris tout actif non-garanti, le Groupe ne reconnaît pas de pertes supplémentaires, sauf s'il s'est engagé à couvrir tout ou partie de ces pertes.

Les autres participations dans lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable sont présentées dans les « autres actifs financiers nets » et sont traitées comme des actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variations de juste valeur constatées directement dans les capitaux propres. En l'absence de prix cotés et de transactions récentes, et de la difficulté d'évaluer de manière fiable par d'autres techniques les titres de participation non consolidés, ces actifs sont maintenus dans les comptes à leur valeur historique sauf le cas d'indicateur de pertes de valeur.

Tous les comptes, transactions réciproques et les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés. Les pertes internes sont également éliminées sauf si elles sont la conséquence d'une perte de valeur de l'actif transféré. Il en est de même pour les transactions entre le Groupe et une entreprise associée, l'élimination étant réalisée à hauteur du pourcentage d'intérêt du Groupe dans cette société.

Conversion des opérations en devises :

— Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers : Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

— Sociétés du Groupe : Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, sont convertis en euros de la façon suivante :

– les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan ;

– le compte de résultat est converti au cours moyen de l'exercice ;

– les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres : « Ecart de conversion ».

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres (poste « Ecart de conversion »).

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

— Transactions et soldes : Les transactions dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Les créances et dettes libellées en devises qui en résultent sont converties au cours de clôture. Les pertes et gains de change latents ou réalisés découlant de ces transactions sont constatés en résultat de la période.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers de gestion du risque de change.

Information sectorielle. — Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

— L'activité indirecte : L'activité indirecte concerne la distribution professionnelle auprès de clients de la Grande Distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés.

— L'activité directe : L'activité directe concerne la distribution grand public via des réseaux de magasins en propre, c'est à dire des magasins dont le groupe est titulaire du bail commercial.

Écarts d'acquisition. — La méthode de l'acquisition est utilisée par le Groupe pour comptabiliser l'acquisition de filiales.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition (y compris les coûts directement imputables à l'acquisition) sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs identifiables, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés par la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée. Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition. Si l'activité acquise concerne le secteur de la distribution directe, l'écart d'acquisition est affecté à l'ensemble des magasins, l'UGT de ce secteur étant le magasin. Si l'activité acquise concerne le secteur de la distribution indirecte, l'écart d'acquisition est affecté à la zone géographique couverte, l'UGT de ce secteur étant le pays.

Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles. — Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon le mode linéaire afin de ramener, par constatation d'une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée.

Ces durées d'utilité estimées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisation	Durée d'utilisation (en années)
Marques	3
Relations clients	1
Droits au bail et droits d'entrée	5 à 7
Installations et agencements des magasins	5 à 10
Matériel informatique	4
Mobilier	5
Matériel de bureau	3 à 5

Les valeurs résiduelles des actifs corporels du Groupe sont non significatives.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les droits au bail et droits d'entrée, sont des sommes versées à l'ancien preneur d'un contrat de bail relatif à un magasin.

Les biens financés au travers d'opérations financières qui transfèrent au Groupe la majeure partie des risques et avantages sont inclus dans les immobilisations.

Les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés à la valeur des immobilisations et sont comptabilisés en charges de la période.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la valeur recouvrable estimée (voir la note Dépréciation des actifs non courants).

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges, nets ».

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture. — Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur en contrepartie soit du résultat soit des capitaux propres. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte de réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- (a) des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- (b) des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net) ; ou bien
- (c) des couvertures de la juste valeur d'actifs ou des passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont exposées dans les Notes 10 et 17. Les variations de justes valeurs inscrites dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

(a) Couvertures de flux de trésorerie : La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée sur une ligne distincte des les capitaux propres. Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace de swaps de taux d'intérêt couvrant des emprunts à taux variables est comptabilisé au compte de résultat en « charges financières ».

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat lorsque la transaction prévue est in fine comptabilisée en résultat. Lorsqu'il n'est plus prévu que la transaction se réalise, le gain ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en « charges financières ».

(b) Couverture d'un investissement net : Les pertes ou les profits sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie de la couverture sont comptabilisés en écart de conversion dans les capitaux propres.

Les pertes et les gains cumulés comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

(c) Couverture de juste valeur : Les variations de la juste valeur d'instruments dérivés qui satisfont aux critères de couverture de juste valeur et sont désignés comme tels sont comptabilisés au compte de résultat, de même que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui sont attribuables au risque couvert.

Dépréciation des actifs non courants. — Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

L'approche retenue prend notamment en compte les éléments suivants :

— Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les activités de distribution directe, l'UGT retenue est le magasin. Pour les activités de distribution indirecte, l'UGT retenue est la zone de commercialisation, généralement le pays ;

— Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable des actifs sous revue est supérieure à la valeur la plus élevée, entre d'une part la valeur vénale et d'autre part, la valeur d'usage ;

— La valeur vénale des magasins résulte soit d'expertises externes, soit de la meilleure estimation de la direction de la société en fonction des données du marché ;

— La valeur d'usage est déterminée à partir des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif.

Les dotations ou reprises qui résultent de l'évolution de l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle sont présentées dans les charges d'exploitation correspondant à la destination du bien concerné. Les reprises suite à cession ou mise au rebut contribuent au résultat net de cession sur la ligne « Autres produits et charges nets » du résultat opérationnel.

Le suivi des dépréciations est détaillé en note 8 pour les immobilisations incorporelles et en note 9 pour les immobilisations corporelles.

Pour les actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. — Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Au cas particulier, lorsque le Groupe est engagé dans l'interruption de l'exploitation d'un magasin, les actifs non courants qui y sont relatifs sont traités comme des actifs détenus en vue de la vente.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et (a) qui représente une ligne d'activité ou des activités situées dans une zone géographique principale et distincte ; ou (b) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou des activités situées dans une zone géographique principale et distincte ; ou (c) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les actifs et passifs des activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du bilan. Le résultat des opérations des activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (note 32).

Stocks et en-cours. — Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition tient compte de toutes les remises accordées par les fournisseurs. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales. Cette estimation tient compte des efforts commerciaux nécessaires à l'écoulement du stock dont la rotation est faible. La variation de la dépréciation est enregistrée en « Coût des services et produits vendus ».

Clients. — Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 90 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation de ces créances s'élève à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés. La variation de la dépréciation est enregistrée en « coût des services et produits vendus ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise

de provision pour dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités dans le « coût des services et produits vendus ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie. — Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, très liquides et présentant un risque de juste valeur très limité. Ces placements financiers correspondent à des Sicav monétaires, fonds communs de placement et certificats de dépôt. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les découverts bancaires figurent au bilan dans les passifs courants.

Capital apporté. — Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation ou la réémission des actions. En cas de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

Dettes financières. — Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits des souscriptions (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location – financement transférant la majeure partie des risques et avantages au Groupe : les biens concernés par ces contrats sont inscrits à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette financière.

Cession à titre d'escompte de la créance de report arriéré des déficits : dans la mesure où la Société conserve l'ensemble des risques attachés à cette créance, cette opération a été traitée comme une opération de financement et la créance a été maintenue à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette financière.

Cessions de créances professionnelles dans le cadre de la garantie donnée sur les lignes de financement accordées : dans la mesure où la Société conserve l'ensemble des risques attachés à ces créances, ces cessions ont été traitées comme des opérations de financement et les créances concernées ont été maintenues à l'actif du bilan en contrepartie du compte de trésorerie correspondant.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Avantages accordés au personnel :

— **Engagements de retraite :** A l'exception des indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises qui relèvent de régimes à prestations définies, le Groupe dispose principalement de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Un régime à prestations définies est un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par le salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

La provision constituée au titre des engagements de retraite à prestations définies concerne exclusivement les indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises. En France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge du départ à la retraite. Le passif constitué au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligation d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10% de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité pendant une période déterminée (période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts au titre des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

— **Autres régimes postérieurs à l'emploi :** Le Groupe ne dispose pas de tels régimes.

— **Paielements fondés sur des actions :** Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions et actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de ces instruments est comptabilisée en charge. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options et actions gratuites octroyées.

Les hypothèses retenues pour la détermination de cette juste valeur des options à la date d'octroi sont les suivantes :

— **Modèle d'évaluation :** modèle actuariel Black & Scholes ;

— **Volatilité estimée sur la durée de vie de l'option :** sur la base de la volatilité historique du cours Avenir Telecom sur une période de 12 mois glissants ;

— **Turnover du personnel :** sur la base du turnover anticipé sur les strates de population concernées par les plans, soit en moyenne 5% ;

— **Maturité attendue :** sur la base du profil anticipé d'exercice des optionnaires, tenant compte notamment des aspects liés à la fiscalité personnelle, soit en moyenne 5 ans.

A chaque date de clôture, la Société réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres (poste prime d'émission).

Les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée par référence au cours de l'action à la date d'octroi.

La charge comptabilisée est présentée au compte de résultat en fonction du rattachement des salariés bénéficiaires avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

— **Indemnités de fin de contrat de travail :** Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

— Plan d'intéressement et de primes : Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle implicite, du fait d'une pratique passée.

Provisions pour risques et charges. — Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges découlant d'obligations légales ou implicites connues à la date d'établissement des comptes dont le fait générateur trouve sa source dans les périodes antérieures à la date de clôture. Ces provisions sont constituées lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe fait face à certains litiges avec les tiers. Les provisions pour risques sur litiges sont évaluées sur la base de la meilleure estimation du Groupe sur la sortie probable de ressources pour éteindre ses obligations.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressource sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Fournisseurs. — Les fournisseurs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêts effectif.

Impôts différés. — Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans les filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Comptabilisation des opérations :

— Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires regroupe les éléments suivants :

— Les rémunérations perçues des opérateurs sur souscription d'abonnements ou de contrats de service en fonction des principes décrits ci-dessous. Les indemnités versées par les opérateurs au moment de la signature ou pendant la durée des contrats de distribution sont comptabilisées conformément (i) à la substance des accords entre les parties et (ii) aux services en faveur de l'opérateur que ces indemnités visent à rémunérer ;

— Les subventions mobiles perçues des opérateurs ;

— Les ventes de produits de téléphonie mobile (téléphones et accessoires) et de multimédia (PC, accessoires, appareils numériques...) ;

— Les variations des provisions pour risque d'annulation de rémunération (voir ci-dessous) sont inscrites dans le chiffre d'affaires.

— Coûts des services et produits vendus :

— Les coûts des services et produits vendus regroupent, en fonction des principes décrits ci-dessous, les éléments suivants :

— Les rémunérations versées aux distributeurs sur souscription d'abonnements de téléphonie (téléphonie fixe ou mobile, services associés) ;

— Les subventions mobiles reversées aux distributeurs ;

— Le coût de revient des produits de téléphonie mobile ou de multimédia vendus.

Revenus des activités liées à la téléphonie mobile :

— Rémunérations liées aux prises d'abonnements : Les rémunérations liées aux prises d'abonnements sont comptabilisées comme suit :

— Souscription d'un abonnement : Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement ou de service par un utilisateur, la Société comptabilise en « chiffre d'affaires » la rémunération due par l'opérateur et en « coût des services et produits vendus » l'éventuelle rémunération qu'elle doit verser au distributeur.

— Autres rémunérations : Les rémunérations complémentaires versées par les opérateurs et liées, soit à l'augmentation du nombre d'abonnés, soit à l'activité commerciale de l'opérateur avec la base d'abonnés, sont enregistrées en « chiffre d'affaires » en fonction de l'évolution réelle constatée.

— Annulations de rémunérations : Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles. Ces provisions sont déterminées soit par application des clauses contractuelles, soit sur la base de données statistiques historiques et sont comptabilisées en diminution du « chiffres d'affaires » au compte de résultat pour le montant facturé par l'opérateur et en diminution du « coûts des services et produits vendus » pour le montant refacturé aux distributeurs, et en « provisions pour autres passifs » au passif du bilan.

— Vente de matériel de téléphonie, multimédia et accessoires :

— Distribution indirecte : Le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus lors de l'expédition du matériel au client en fonction des modalités de transfert des risques et avantages et à condition que le recouvrement des créances afférentes soit raisonnablement assuré.

— Distribution directe : Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe vend un produit à un client. Les ventes au détail sont généralement réglées en espèce ou par carte de crédit. Les produits comptabilisés représentent le montant brut de la vente et comprennent les commissions sur les paiements par carte de crédit. Ces commissions sont incluses dans les « Coûts des réseaux de distribution directe ».

Comptabilisation des coûts des réseaux de distribution directe. — Les coûts liés à la mise en place des réseaux de commercialisation du Groupe sont inscrits en charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés. Seuls les droits au bail ou droits d'entrée relatifs à l'ouverture de magasins sont enregistrés en immobilisations incorporelles ou en charges constatés d'avance, selon qu'ils sont versés à l'ancien preneur ou au bailleur, et amortis linéairement sur une période ne pouvant excéder 7 ans.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Distribution de dividendes ou remboursement de la prime d'émission. — Les distributions de dividendes ou remboursements de la prime d'émission aux actionnaires de la Société sont comptabilisés en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle ces distributions ou remboursements sont approuvés par les actionnaires de la Société.

Résultat par action :

— Résultat de base : Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

— Résultat dilué : Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles ayant un effet dilutif. La Société possède deux catégories d'actions ordinaires

ayant un effet potentiellement dilutif : des options sur actions et des actions gratuites. Pour la détermination de l'effet dilutif des options sur actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (soit le cours boursier annuel moyen de l'action de la Société) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées. En cas de perte, le résultat net par action dilué est égal au résultat net par action de base.

Comparaison des états financiers consolidés. — Dans les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2006 et le 30 juin 2005, les droits au bail et droits d'entrée versés au bailleur ou à l'ancien preneur étaient comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Suite aux dernières discussions techniques et interprétations sur la comptabilisation des sommes versées pour acquérir un contrat de bail, le droit au bail ou droit d'entrée versé au bailleur peut être considéré comme un supplément de loyers. A ce titre, il est à comptabiliser en « charges constatées d'avance ».

Par conséquent, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, les sommes anciennement versées au bailleur et précédemment comptabilisées en immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en charges constatées d'avance sur la ligne « autres actifs courants » (notes 8 et 15).

Les droits au bail ou droit d'entrée versé à l'ancien preneur demeurent comptabilisés en immobilisations corporelles.

Note 3. – Gestion du risque financier.

Facteurs de risque financier. — De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

Risques de marché :

— Risque de change : Le Groupe exerçant principalement ses activités au sein de la zone euro, il est donc peu exposé au risque de change.

— Risque de variation de prix : Le Groupe n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt. — Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et des découverts émis à taux variables. Afin de limiter son exposition, le Groupe a souscrit des instruments de couverture de son risque de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur par contrepartie soit du résultat soit des capitaux propres.

Risque de crédit. — De part son activité et la concentration de ses clients (notamment les opérateurs de téléphonie pour l'activité prise d'abonnement et les distributeurs au titre de l'activité ventes de produits), le Groupe est exposé au risque de crédit. Pour les clients distributeurs, le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, le Groupe a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des types de clients et gère l'encours net avec ses clients distributeurs à travers les rémunérations qu'elle doit leur verser au titre de la souscription des abonnements.

Pour les instruments dérivés souscrits à des fins de couverture et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, le Groupe contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Risque de liquidité. — Le Groupe a adopté une gestion prudente du risque de liquidité visant à conserver un niveau suffisant de liquidités, à disposer de ressources financières nécessaire à sa croissance grâce à des facilités de crédit appropriées et à être à même de dénouer ses positions sur le marché. Par ailleurs, le Groupe est soumis au respect de covenants financiers déterminés d'un commun accord avec ses banques prêteuses sur certains contrats de crédits.

Gestion du risque sur le capital. — Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement et d'autres ratios présentés en note 17 qui conditionnent les échéanciers de remboursement de certains crédits.

Note 4. – Estimations et jugements comptables déterminants.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Comptabilisation des rémunérations attendues des opérateurs. — Le groupe estime, lors de chaque clôture, la rémunération nette restant à recevoir des opérateurs, ainsi que les rémunérations restant à verser aux distributeurs indépendants. Ces estimations sont issues des systèmes du Groupe de suivi des souscriptions de contrats d'abonnement. Ces suivis peuvent différer des contrats effectivement enregistrés par les opérateurs ou les distributeurs. Ces estimations concernent aussi les annulations de rémunérations basées sur des clauses contractuelles et des données historiquement constatées. Lorsque le montant net effectivement perçu diffère des rémunérations initialement estimées, la différence est imputée en chiffre d'affaires au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

Dépréciations des stocks. — Le Groupe doit estimer la valeur de réalisation future de ses produits en stock. Le matériel de téléphonie mobile ou de multimédia est soumis à une obsolescence technologique et commerciale rapide. Les estimations du Groupe sur les dépréciations des stocks prennent en considération cette donnée. Dans le cas où le prix effectif de réalisation du stock diffère des estimations du Groupe, l'éventuelle différence est comptabilisée en marge brute lors de la réalisation effective de la vente.

Les variations de ces dépréciations sont comptabilisées en « coûts des services et produits vendus ».

Dépréciations des créances clients. — Le Groupe doit estimer les risques de recouvrement de ses créances en fonction de la situation financière de ses clients. Des dépréciations sont comptabilisées au regard de ces estimations et correspondent à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs recouvrables estimés.

Les variations de ces dépréciations sont comptabilisées en « coûts des services et produits vendus ».

Dépréciation estimée des écarts d'acquisition et autres actifs non courants. — Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 2. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations (note 2).

De même, les immobilisations corporelles et incorporelles relatives aux magasins font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Paiements fondés sur des actions. — Le groupe estime la juste valeur des plans d'options octroyés aux salariés sur la base d'hypothèses actuarielles. Les modèles de valorisation utilisés pour déterminer cette juste valeur présentent une certaine sensibilité aux variations de ces hypothèses.

Impôts sur le résultat. — Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans de nombreux territoires. La détermination de la charge, à l'échelle mondiale, fait appel à une large part de jugement. Dans le cadre habituel des activités, la détermination in fine de la charge d'impôt est incertaine pour certaines transactions et estimations.

Le Groupe comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction des impôts supplémentaires estimés exigibles. Lorsque in fine, le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence est imputée en charge d'impôts sur le résultat et en provisions pour impôts différés au cours de la période durant laquelle le montant est déterminé.

Les critères appliqués par le Groupe lors de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé résultant du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt sont les suivants :

Un actif d'impôt différé au titre de ces pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés n'est comptabilisé que dans la mesure où la société du Groupe concernée dispose de différences temporelles imposables suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'elles disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Le Groupe considère généralement que les seules indications convaincantes sont :

— L'existence d'un historique de profits récents ;

— L'identification d'une situation où les pertes fiscales résultent de causes qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;

— L'existence d'opportunités liées à la gestion fiscale du Groupe.

Lorsqu'il n'est pas probable que la société disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés dans un horizon raisonnable, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Note 5. – Acquisitions et cessions d'activités.

(En milliers d'euros)	Acquisitions de l'exercice 2006	Acquisitions et cessions au 31/03/2007		
	Ensitel	Avenir Telecom EOOD	Minotaires Ensitel	Liberty Tel Maroc
Trésorerie obtenue lors de cessions de sociétés				
Acquisitions financées par la trésorerie de la Société ou par endettement	-20 026	-2 300	-25	
Trésorerie acquise (cédée)	316	151		-96
Flux de trésorerie	-19 710	-2 149	-25	-96

Principales acquisitions de la période :

— Société bulgare AKS : Le groupe a acquis le 5 juillet 2006 la société Bulgare AKS (renommée Avenir Telecom EOOD), spécialisée dans la distribution de téléphonie mobile.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-après :

Prix d'acquisition	2 300
Coûts directement liés à l'acquisition	
Total coût d'acquisition	2 300
Juste valeur de l'actif net acquis	772
Ecart d'acquisition	1 528

L'écart d'acquisition est attribuable à la rentabilité attendue de la société acquise et aux synergies avec le Groupe en matière d'achat de produits et de stratégie commerciale avec l'opérateur.

Dans le cadre de l'identification des actifs et passifs identifiables de Avenir Telecom EOOD, le Groupe les a comptabilisés à leur juste valeur. Cela concerne notamment le contrat de distribution avec l'opérateur, cet élément est comptabilisé au sein des immobilisations incorporelles. La juste valeur de ce contrat opérateur a été estimée par le Groupe sur la base d'une évaluation interne basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés sur la durée de vie restant du contrat.

Les actifs et passifs liés à cette acquisition à compter du 5 juillet 2006 sont les suivants :

(En milliers d'euros)	AT Bulgarie juste valeur des éléments acquis	AT Bulgarie valeur comptable chez la société acquise
Trésorerie acquise	151	151
Ecart d'acquisition	1 528	
Immobilisations incorporelles	789	2
Immobilisations corporelles	256	256
Autres actifs non courants	2	2

Passifs d'impôts différés	-118	
Actifs courants	3 622	3 622
Passifs courants	-3 930	-3 850
Prix des acquisitions	2 300	183
Dont financé par émission d'actions		
Dont financé par la trésorerie de la Société	2 300	
Dont financé par endettement		
Dont paiement différé		
Contribution de la Société acquise au chiffre d'affaires du Groupe depuis l'entrée de périmètre	5 186	
Contribution de la Société acquise au résultat opérationnel du Groupe depuis l'entrée de périmètre avant amortissement des actifs incorporels liés à la comptabilisation de l'acquisition	-14	
Contribution de la Société acquise au résultat opérationnel du Groupe depuis l'entrée de périmètre après amortissement des actifs incorporels liés à la comptabilisation de l'acquisition	-486	

— Participation minoritaire dans une entité du groupe portugais Ensitel : Le groupe a acquis en date du 12 juillet 2006, les participations minoritaires restantes (0,46%) dans une entité du groupe portugais Ensitel pour un montant de 25 K€.

— 54 fonds de commerce Maxi-Livres : Par jugement en date du 26 décembre 2006, le Tribunal de commerce de Lyon a arrêté le plan de cession partielle dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire de l'ancien réseau Maxi-Livres au profit du Groupe, emportant reprise de 54 fonds de commerce et des salariés rattachés à ces derniers, à compter du 1er janvier 2007. Conformément à son projet, entériné par l'acte de cession partielle d'entreprise signé en date du 27 avril 2007, le groupe va poursuivre dans un premier temps l'activité Vente de livres dans les magasins repris, avant d'opérer un changement progressif d'activité du réseau vers la vente Téléphonie Multimédia, au fur et à mesure de la régularisation des accords (déspecialisation du contrat de bail) avec certains bailleurs et de la transformation des magasins.

L'acquisition de cette activité a été faite par la société ATF S.A.S., filiale du Groupe.

Les actifs nets acquis et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-après :

Prix d'acquisition	4 682
Coûts directement liés à l'acquisition	
Total coût d'acquisition	4 682
Juste valeur de l'actif net acquis	5 574
Ecart d'acquisition	-892

L'écart d'acquisition négatif est attribuable aux pertes futures qui seront générées lors de la période de transition des magasins vers la Téléphonie Multimédia.

Les actifs et passifs liés à cette acquisition à compter du 1er janvier 2007 sont les suivants :

(En milliers d'euros)	ATF juste valeur des éléments acquis	ATF valeur comptable de l'activité acquise
Ecart d'acquisition	-892	
Immobilisations incorporelles	6 765	4 455
Immobilisations corporelles	26	26
Autres actifs non courants	190	190
Actifs courants	577	120
Passifs d'impôts différés	-473	
Passifs courants	-1 511	-109
Prix des acquisitions	4 682	4 682
Dont financé par émission d'actions		
Dont financé par la trésorerie de la Société		
Dont financé par endettement		
Dont paiement différé	4 682	

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les droits au bail.

Les passifs courants concernent principalement la provision pour restructuration qui est un coût lié au regroupement d'entreprise et une provision pour congés payés qui fait partie des passifs acquis.

Le résultat opérationnel de la société ATF S.A.S. a été présentée sur la ligne « Activité en cours d'abandon » du compte de résultat. Cette ligne intègre également l'écart d'acquisition négatif, net de l'effet d'impôt sur les réévaluations des actifs et passifs acquis à la juste valeur, soit un montant de 892 K€.

Le résultat net de la société ATF S.A.S. se compose des éléments suivants sur la base d'une présentation par destination :

Le résultat net de la société ATF S.A.S. se compose des éléments suivants sur la base d'une présentation par destination :

(En milliers d'euros)	31 mars 2007
Chiffre d'affaires	1 013
Coût des services et produits vendus	-513
Marge brute	500
Taux de marge brute	49,4%
Charges administratives	-1 193
Résultat opérationnel	-693
Charges financières nettes	-4
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	-697
Impôts sur le résultat	550
Résultat net des activités poursuivies	-147

Les « charges administratives » intègrent le passage en résultat de l'écart d'acquisition négatif de 892 K€.

Cessions de la période :

— Filiale marocaine Liberty Tel : Le groupe a cédé le 12 septembre 2006 sa filiale marocaine Liberty Tel au prix de 1 euro, ce qui a généré une perte de 139 K€.

— Activité dédiée aux entreprises : Le 1er septembre 2006, Avenir Telecom France a cédé son activité dédiée aux entreprises pour un montant de 1 200 K€ (1 188 K€ s'appliquant aux éléments incorporels et 12 K€ s'appliquant aux éléments corporels). Cette cession a généré un profit de l'ordre de 1 070 K€ dans les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Avenir Telecom a remis à l'acquéreur une garantie bancaire à première demande d'un montant de 1 200 K€, visant à couvrir d'éventuelles oppositions des créanciers à la cession du fonds de commerce. Cette garantie qui s'éteignait le 31 mars 2007 n'a pas été actionnée.

La perte et le profit de cession sont enregistrés sur la ligne « Autres produits et charges, nets » du compte de résultat.

Principales acquisitions des exercices précédents. — Le groupe a acquis le 17 novembre 2005 le groupe portugais Ensitel, spécialisé dans la distribution de téléphonie mobile.

Les actifs nets et l'écart d'acquisition sont détaillés ci-après :

Montant versé en numéraire	20 861
Coûts directement liés à l'acquisition	765
Total du prix d'acquisition	21 626
Juste valeur des actifs net acquis	6 034
Ecart d'acquisition	15 592

L'écart d'acquisition est attribuable à la rentabilité attendue de la société acquise et aux synergies avec le Groupe en matière d'achat de produits et de stratégie commerciale avec les opérateurs.

Dans le cadre de l'identification des actifs et passifs identifiables de Ensitel, le Groupe les a comptabilisés à leur juste valeur. Cela concerne notamment les contrats de distribution avec les opérateurs ainsi que la marque Ensitel. Ces éléments sont comptabilisés au sein des immobilisations incorporelles. La juste valeur de ces contrats opérateurs ainsi que de la marque Ensitel a été estimée par le Groupe sur la base d'une évaluation interne basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés.

Les actifs et passifs liés à cette acquisition à compter du 17 novembre 2005 sont les suivants :

(En milliers d'euros)	Ensitel juste valeur des éléments acquis	Ensitel valeur comptable chez la société acquise
Trésorerie acquise	316	316
Ecart d'acquisition (1)	15 592	
Immobilisations incorporelles	3 081	1 697
Immobilisations corporelles	928	928
Autres actifs non courants	275	275
Actifs d'impôts différés (1)	5 228	6 494
Actifs courants	11 896	11 896
Passifs courants	-15 690	-15 690
Prix des acquisitions	21 626	5 916

Dont financé par émission d'actions		
Dont financé par la trésorerie de la Société	624	
Dont financé par endettement	20 026	
Dont paiement différé	976	
<i>(1) Voir la note 29 détaillant la correction de juste valeur des actifs d'impôts différés acquis. Cette correction de valeur est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007.</i>		

Le paiement différé correspond à la valeur actuelle d'un complément de prix à verser au vendeur sur une période de 3 ans. Un premier versement de 624 K€ a été effectué le 31 mai 2006. Le montant résiduel correspond au montant maximal restant à payer et résulte de la meilleure estimation de la Société en fonction du plan de développement de la société acquise. Après prise en compte des effets de la désactualisation, le prix d'acquisition restant à payer s'analyse entre une part non courante de 507 K€ et une part courante de 532 K€.

Périmètre de consolidation. — Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation :

Sociétés	Notes	Pays	31/03/2007		30/06/2006		30/06/2005	
			% d'intérêt	Méthode	% d'intérêt	Méthode	% d'intérêt	Méthode
Distribution et Téléphonie :								
Avenir Telecom France S.A.		France	100	IG	100	IG	100	IG
ATF S.A.S.		France	100	IG	100	IG	100	IG
SCI Azur		France	98	IG	98	IG	98	IG
Assur-Up SAS		France	100	IG	100	IG	100	IG
Internity S.A.S		France	100	IG	100	IG	100	IG
Proserve SARL		France	100	IG	100	IG	100	IG
M2H S.A.		France	100	IG	100	IG	100	IG
Voxland Sarl		France	100	IG	100	IG	100	IG
Flex Telecom	1	France			100	IG	100	IG
Rempart	2	France					100	IG
Avenir Telecom Benelux S.A.		Belgique	100	IG	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Belgium NV		Belgique	100	IG	100	IG	100	IG
Internity Belgique		Belgique	100	IG	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Bulgarie	3	Bulgarie	100	IG			100	IG
Avenir Telecom Spain S.A.		Espagne	100	IG	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Hong-Kong Ltd		Hong Kong	90	IG	90	IG	100	IG
Avenir Telecom International S.A.		Luxembourg	100	IG	100	IG	90	IG
Liberty Tel Maroc Sarl	4	Maroc			100	IG	100	IG
Avenir Telecom Netherlands BV		Pays-Bas	100	IG	100	IG	100	IG
Aktel SP Zoo		Pologne	100	IG	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Polska SP Zoo S.A.		Pologne			100	IG	100	IG
Megacom		Pologne	100	IG	100	IG	100	IG
Mobile Zone		Pologne	100	IG	100	IG	100	IG
Coelho Soares et Soares, Lda (Cssets)	5	Portugal	100	IG	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Portugal S.A. (ex Ensitel Distribuição de Equipamentos de Telecomunicações, S.A.)	5	Portugal	100	IG	100	IG		
EnsiteL Importação de equipamentos de Telecomunicações, S.A.	5	Portugal	100	IG	100	IG		
EnsiteL Lojas de Comunicações, S.A.	5	Portugal	100	IG	100	IG		
EnsiteL SGPS	5	Portugal	100	IG	100	IG		
Finantel.com, SGPS, S.A.	5	Portugal	100	IG	100	IG		
Finantel distribuição, Sgps, S.A.	5	Portugal	100	IG	100	IG		
Fintelco SGPS, S.A.	5	Portugal	100	IG	100	IG		
Infante Sgps, lda	5	Portugal	100	IG	100	IG		
Setucar III	5	Portugal	100	IG	100	IG		
Artimark – Serviços de Consultoria, Lda	5	Portugal	100	IG	100	IG		

Leadcom – telecomunicações móveis, S.A.	5	Portugal	27	ME	27	ME		
Blue Digit – Serviços de Telecomunicações, S.A.	6	Portugal			20	ME		
Eurotel 2000 Ltd		Roumanie	100	IG	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Romania Ltd		Roumanie	100	IG	100	IG	100	IG
Internity Roumanie		Roumanie	100	IG	100	IG	100	IG
Global Net (ex AGS)		Roumanie	100	IG	100	IG	100	IG
Egide		Roumanie	100	IG	100	IG	100	IG
Avenir Telecom UK Ltd		Royaume-Uni	100	IG	100	IG	100	IG
Cmc (Complete Mobile Communications) Telecom Ltd		Royaume-Uni	100	IG	100	IG	100	IG
Internity UK		Royaume-Uni	100	IG	100	IG	100	IG
Service après vente (SAV)								
Cetelec S.A.S.		France	100	IG	100	IG	100	IG
Cetelec Belgium BVBA		Belgique	100	IG	100	IG	100	IG
Centrolec Telecom S.A.		Espagne	100	IG	100	IG	100	IG
Pcetelec SARL		France	100	IG	100	IG	100	IG
Internet								
Allo Telecom SARL	7	France					100	IG
Strategie SARL		France	50	IG	50	IG	50	IG
Mediavet S.A.	8	France	49	ME	49	ME	49	ME
Net Media EURL	1	France			100	IG	100	IG
Play-UP S.A.S.		France	52	IG	52	IG	52	IG
World-Up S.A.		France	51	IG	51	IG	51	IG

Méthodes de consolidation : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidé.

(1) Sociétés fusionnées avec Avenir Telecom le 31 mars 2007.

(2) Société fusionnée avec Avenir Telecom le 30 juin 2006.

(3) Société acquise le 5 juillet 2006 et consolidée à compter de cette date.

(4) Société cédée le 12 septembre 2006.

(5) Sociétés faisant partie du groupe Portugais Ensitel acquis le 17 novembre 2005 et consolidées à compter du 1er décembre 2005.

(6) Société faisant partie du groupe Ensitel acquise le 17 novembre 2005 et cédée le 29 décembre 2006.

(7) Société fusionnée avec Avenir Telecom le 1er juillet 2005.

(8) Par la signature d'un protocole d'actionnaire en date du 30 juin 2000, la société Avenir Telecom s'est engagée à racheter à compter du 1er juillet 2005 au profit d'un actionnaire les actions de la société Mediavet qu'il détiendra à cette date. Au 30 juin 2006, ce dernier détenant 16 673 actions, le rachat de sa participation porterait celle d'Avenir Telecom à 49,08%. Le juste prix de rachat sera déterminé sur la base d'une expertise.

Note 6. – Compte de résultat proforma.

En date du 22 décembre 2006, l'assemblée générale a décidé de changer de date de clôture du 30 juin au 31 mars. Les comptes consolidés annuels clos au 31 mars 2007 ont donc une période de 9 mois.

A des fins de comparabilité, un compte de résultat pro-forma est présenté pour la période de 9 mois au 31 mars 2006 :

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2007 (9 mois)	31/03/2006 (9 mois) non audité
Chiffre d'affaires		523 459	581 049
Coût des services et produits vendus	24	-421 388	-486 142
Marge brute		102 071	94 907
Taux de marge brute		19,5%	16,3%
Frais de transport et de logistique	24	-6 585	-7 852
Coûts des réseaux de distribution directe	24	-47 722	-38 281
Autres charges commerciales	24	-10 934	-9 631
Charges administratives	24	-21 551	-23 840
Autres produits et charges, nets	26	1 382	1 163
Activité en cours d'abandon		-693	
Résultat opérationnel		15 969	16 466
Charges financières nettes	27	-1 414	-901

Quote part de résultat des entreprises associées			
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat		14 555	15 565
Impôts sur le résultat	29	-6 320	-8 098
Résultat net des activités poursuivies		8 235	7 467
Résultat net après impôts des activités abandonnées	32	645	196
Résultat net		8 880	7 663
Résultat net revenant			
Aux actionnaires de la Société		8 880	7 663
Aux intérêts minoritaires			

Note 7. – Ecart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs d'activité et géographique :

(En milliers d'euros) Secteur géographique	Secteur d'activité	30/06/2005	30/06/2006	Nouvelles acquisitions	Correction de juste valeur	Impact de change	31/03/2007
Bulgarie	Distribution directe			1 528			1 528
France	Distribution indirecte	527	527				527
Portugal	Distribution directe		14 707	25	885		15 617
Roumanie	Distribution directe	981	990			63	1 053
Roumanie	Distribution indirecte	31	31				31
Royaume uni	Distribution indirecte	7 622	7 392			119	7 511
Total écarts d'acquisition		9 161	23 647	1 553	885	182	26 267

Test de dépréciation des écarts d'acquisition :

(En milliers d'euros) Secteur géographique	Secteur d'activité	Rentabilité d'exploitation	Taux de croissance	Taux d'actualisation
Portugal	Distribution directe			9%
Roumanie	Distribution directe			10%
Roumanie	Distribution indirecte			10%
Royaume Uni	Distribution indirecte			8%

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers de l'année à venir approuvés par la direction. Au-delà de la période de un an, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après, la rentabilité étant supposée stable. Les principales hypothèses retenues pour les calculs des valeurs d'utilité sont les suivantes :

Ces hypothèses ont été utilisées pour l'analyse de chaque unité génératrice de trésorerie » à l'intérieur des secteurs d'activité. Les taux de croissance moyens pondérés utilisés sont cohérents avec les prévisions dans les secteurs d'activités des pays concernés. Les taux d'actualisation utilisés sont avant impôts et reflètent les risques inhérents aux secteurs concernés.

Ce test n'a révélé aucune dépréciation à constater.

Si le taux d'actualisation avant impôt appliqué aux flux futurs de trésorerie actualisés avait été supérieur de 1.0 point et si le taux de croissance à long terme avait été inférieur de 1.0 point, aucune dépréciation n'aurait également été constatée.

Note 8. – Immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Fonds de commerce, droits au bail et droits d'entrée	Marques, relations clients contractualisées, logiciels et brevets	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes :				
30 juin 2005	12 295	2 568	74	14 937
30 juin 2006	15 454	3 845	1 556	20 855
Acquisitions	2 863	468	139	3 470

Cessions	-704	-18	-6	-728
Reclassements	-2 261	554	-1 228	-2 935
Variations de périmètre	6 619	464		7 083
Ecart de conversion	1	7	30	38
31 mars 2007	21 972	5 320	491	27 783
Amortissements et provisions :				
30 juin 2005	6 622	2 201	26	8 849
30 juin 2006	8 004	2 538	24	10 566
Dotations	1 463	1 277	8	2 748
Cessions	-604	-23	-1	-628
Reclassements	-441	-266	1	-706
Variations de périmètre	-114	-322		-436
Ecart de conversion	2	7	3	12
31 mars 2007	8 310	3 211	35	11 556
Valeurs nettes :				
30 juin 2005	5 673	367	48	6 088
30 juin 2006	7 450	1 307	1 532	10 289
31 mars 2007	13 662	2 109	456	16 227

Les acquisitions de droits au bail et droits d'entrée s'élèvent à 2 863 K€ au 31 mars 2007 contre 2 788 K€ au 30 juin 2006 et 3 483 K€ au 30 juin 2005. Les autres immobilisations incorporelles correspondaient, au 30 juin 2006, à hauteur de 1 438 K€ à la mise en place du logiciel Navision au sein du Groupe.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2007, les acquisitions de droits au bail et droits d'entrée correspondent à ceux acquis auprès de l'ancien locataire. Conformément aux principes et méthodes comptables décrits en note 2, les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de dépréciations dont le suivi est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	30/06/2005	30/06/2006	Dotations (Reprises) d'exploitation	Reprises suite à des mises au rebut ou cessions d'actifs	Reclassements	31/03/2007
Droits au bail et droits d'entrée	285	191	-56	-74	-25	36

Si le taux d'actualisation avant impôt appliqué aux flux futurs de trésorerie actualisés avait été supérieur de 1.0 point et si le taux de croissance à long terme avait été inférieur de 1.0 point, aucune dépréciation n'aurait également été constatée.

La ventilation par destination des dotations aux amortissements et des dépréciations est présentée en note 23.

La valeur de marché des garanties données dans le cadre des nantissements des magasins est présentée en Note 17.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas d'immobilisation incorporelle générée en interne à son bilan.

Note 9. – Immobilisations corporelles.

(En milliers d'euros)	Installations et agencements des magasins	Matériel informatique	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes :					
30 juin 2005	23 071	10 323	1 537	3 512	38 443
30 juin 2006	24 763	10 093	3 259	4 469	42 584
Acquisitions	3 457	1 371	448	612	5 888
Cessions	-2 015	-1 020	-104	-169	-3 308
Reclassements	-909	59	113	644	-93
Variations de périmètre	171	-71	50	-27	122
Ecart de conversion	49	14	135	19	217
31 mars 2007	25 515	10 446	3 901	5 548	45 409
Amortissements et provisions :					
30 juin 2005	9 202	7 985	354	2 010	19 551

30 juin 2006	10 234	7 807	984	2 274	21 299
Dotations	2 495	829	596	375	4 295
Cessions	-1 057	-998	-67	-90	-2 212
Reclassements	-771	990	102	-381	-60
Variations de périmètre	155	-39	-24	-178	-86
Ecart de conversion	9	7	45	8	69
31 mars 2007	11 065	8 596	1 636	2 008	23 305
Valeurs nettes :					
30 juin 2005	13 869	2 338	1 183	1 502	18 892
30 juin 2006	14 529	2 286	2 275	2 195	21 285
31 mars 2007	14 450	1 850	2 264	3 540	22 104

Les données ci-dessus comprennent du matériel financé en location-financement dont les valeurs sont présentées dans le tableau suivant :

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Total			
Valeur brute	2 282	1 409	979
Valeur nette	1 376	909	791
Matériel de transport :			
Valeur brute	226	172	
Valeur nette	143	115	
Matériel informatique :			
Valeur brute	1 731	909	782
Valeur nette	950	540	609
Autre matériel :			
Valeur brute	325	328	197
Valeur nette	283	254	182

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, y compris celles financées par location-financement, s'élèvent à 4 295 K€ au 31 mars 2007 contre 4 991 K€ au 30 juin 2006 et 3 725 K€ au 30 juin 2005. Ces chiffres intègrent les dépréciations.

Conformément aux principes et méthodes comptables décrits en note 2, les immobilisations corporelles ont fait l'objet de dépréciations dont le suivi est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	30/06/2005	30/06/2006	Dotations (Reprises) d'exploitation	Reprises suite à des mises au rebut ou cessions d'actifs	Reclassements	31/03/2007
Installations et agencements des magasins	476	432	-30	-38	-365	-0

Si le taux d'actualisation avant impôt appliqué aux flux futurs de trésorerie actualisés avait été supérieur de 1.0 point et si le taux de croissance à long terme avait été inférieur de 1.0 point, aucune dépréciation n'aurait également été constatée.

La ventilation par destination des dotations aux amortissements et les dépréciations est présentée en note 23.

La valeur de marché des garanties données dans le cadre des nantissements des magasins est présentée en note 17.

Note 10. – Instruments financiers dérivés.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actif ou passif courant lorsque l'échéance de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

(En milliers d'euros)	31/03/2007 actifs non courants	30/06/2006 actifs non courants	30/06/2005 actifs non courants
Swap de taux d'intérêt	60	60	
Swap participatif	248	216	
Total	308	276	

Swap de taux d'intérêt. — Le montant notionnel en principal du swap de taux d'intérêt en cours s'élevait à 5 522 K€ au 31 mars 2007 et au 30 juin 2006. Au 31 mars 2007 et au 30 juin 2006, le taux d'intérêt fixe est de 2,96% et le taux variable est l'Euribor.

Swap participatifs. — Au 31 mars 2007 et au 30 juin 2006, le montant notionnel en principal des options d'achats et de ventes de taux d'intérêts en cours s'élevait à 25 000 K€.

Les caractéristiques des instruments de couverture sont présentées en note 17.

Note 11. – Autres actifs financiers nets.

Les autres actifs financiers comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Dépôts et cautionnements	3 128	2 588	2 364
Titres de participation non consolidés disponibles à la vente	1 058	885	193
Créance de reports en arrière des déficits		13 219	20 505
Entreprises associées			
Autres actifs immobilisés	885	1 145	885
Total autres actifs financiers nets	5 071	17 837	23 947

Les dépôts et cautionnement concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription des baux des magasins des réseaux de distribution directe. Les titres de participation concernent des participations inférieures à 20% sur lesquels le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Ils sont comptabilisés en application des principes décrits en note 2. Aucune acquisition ou cession n'a été réalisée sur l'exercice. La variation constatée correspond aux variations des dépréciations comptabilisées au regard de la juste valeur des titres détenus à la clôture de l'exercice.

En l'absence de prix cotés et de transactions récentes, et de la difficulté d'évaluer manière fiable par d'autres techniques les titres de participation non consolidés, ces actifs financiers sont maintenus dans les comptes à leur valeur historique sauf en cas d'indicateur de perte de valeur.

Le 25 juin 2003, la Société a cédé à titre d'escompte deux créances de report en arrière des déficits pour leur valeur nominale. Le paiement comptant avant frais financiers précomptés est de 19 082 K€, 2 922 K€ payables au 31 mars 2007. Dans la mesure où l'intégralité des risques relatifs à ces créances reste assumée par la Société, la part long terme de ces créances actualisées a été conservée à l'actif du bilan sur la ligne « Autres actifs financiers nets » en contrepartie d'une dette financière pendant toute la période du financement. L'une de ces créance qui a fait l'objet d'un remboursement au 31 mars 2007, est inscrite pour son montant actualisé (nul au 31 mars 2007, 13 219 K€ au 30 juin 2006 et 20 505 d'euros au 30 juin 2005). La part restante remboursable à moins d'un an a été inscrite en « Autres actifs courants » pour 10 014 K€ au 31 mars 2007 (7 904 K€ au 30 juin 2006 et pas de part à moins d'un an au 30 juin 2005). Le produit financier comptabilisé sur l'exercice au titre de la désactualisation de ces créances s'élève à 575 milliers au 31 mars 2007 (617 K€ au 30 juin 2006 et 599 K€ sur l'exercice clos le 30 juin 2005).

Note 12. – Actifs non courants détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	Fonds de commerce, droits au bail et droits d'entrée	Installations et agencements des magasins	Constructions et agencements	Total
30 juin 2005	36	1 128	235	1 399
30 juin 2006	70	1	202	273
Ajustement de valeur	88	20	-6	102
Cessions				
Reclassements	145	270		415
Variations de périmètre				
Ecarts de conversion				
31 mars 2007	304	291	196	791

Les actifs disponibles à la vente correspondent à des actifs non courants dont la vente est prévue au cours des 12 prochains mois. La valeur comptable de ces actifs sera recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

Il n'y a pas de passifs directement associés aux actifs non courants en vue de la vente.

Note 13. – Stocks nets.

Les stocks s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2007			30/06/2006			30/06/2005		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Matériel de téléphonie mobile	42 336	-4 986	37 350	46 038	-5 582	40 456	27 204	-3 075	24 129
Matériel multimédia	13 409	-3 543	9 866	9 861	-2 042	7 819	10 541	-2 376	8 165

Stocks marchandises	55 745	-8 529	47 216	55 899	-7 624	48 275	37 745	-5 451	32 294
---------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Le montant des stocks comptabilisé en charge est de 3 285 K€ (18 154 K€ de produits au 30 juin 2006 et 3 638 K€ de charge au 30 juin 2005).

Note 14. – Créances clients nettes.

Les créances clients nettes s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2007			30/06/2006			30/06/2005		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Rémunérations à recevoir des opérateurs	64 864		64 864	43 586		43 586	36 376		36 376
Clients Téléphonie - factures à établir	3 716		3 716	7 768		7 768	4 521		4 521
Créances clients Téléphonie	46 417	-9 636	36 782	55 796	-11 519	44 277	56 156	-10 543	45 613
Créances clients	114 998	-9 636	105 362	107 150	-11 519	95 631	97 053	-10 543	86 510

Les créances regroupent essentiellement les créances sur les opérateurs au titre de l'activité de prise d'abonnements et celles sur les distributeurs relatives aux ventes de produits de téléphonie mobile.

Les créances nettes ci-dessus comprennent des créances cédées dans le cadre du financement des lignes de crédit court terme du Groupe (voir note 17) pour un montant de 31 342 K€ au 31 mars 2007 contre 37 405 K€ au 30 juin 2006 et 37 114 K€ au 30 juin 2005. La Société conservant l'intégralité du risque et des avantages liés à ces créances, elles ont été maintenues à l'actif du bilan.

Compte tenu des délais de règlement, la valeur nette comptable des créances clients nettes de provisions constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers.

Les créances clients sont principalement libellées en euros. Le Groupe considère donc que le risque de change n'est pas significatif.

Note 15. – Autres actifs courants.

Les autres actifs courants se composent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Créances de TVA	3 725	3 700	3 068
Autres créances sur l'État	932	1 349	1 188
Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation	3 411	5 428	5 150
Créance de reports en arrière des déficits	10 014	7 904	
Autres créances	2 530	4 267	12 560
Charges constatées d'avance	4 441	2 037	926
Total des autres actifs courants	25 052	24 685	22 892

De la TVA due est inscrite en dettes fiscales pour 12 740 K€ au 31 mars 2007 contre 7 446 K€ au 30 juin 2006 et 9 085 K€ au 30 juin 2005.

Les autres créances sur l'État correspondent principalement à des acomptes de taxe professionnelle ou d'impôt sur les sociétés.

Au 31 mars 2007, les charges constatées d'avance incluent 1 807 K€ de droits au bail et droits d'entrée reclassés des immobilisations incorporelles vers les autres actifs courants.

Le compte courant débiteur avec la société OXO qui détient 30,23% du Groupe a été remboursé au cours de l'exercice 2006. Au 30 juin 2005, ce solde de 9 882 K€ était inscrit en « Autres créances ».

Note 16. – Trésorerie.

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 540	12 196	18 667
Sicav	31 064	30 071	
Total Trésorerie et équivalents	45 604	42 267	18 667
Découverts bancaires	38 455	39 952	9 609

Le taux effectif moyen du découvert bancaire est de 4,05% au 31 mars 2007 contre 3,40% au 30 juin 2006 et 3,17% au 30 juin 2005.

Le montant des lignes de crédit non utilisées se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Lignes de crédit non utilisées	17 413	5 529	22 364

En Roumanie, des comptes bancaires dont le solde est de 3 316 K€ sont donnés en garantie bancaire. Il n'y a pas d'autre restriction sur la trésorerie consolidée.

Note 17. – Dettes financières.

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)		Taux	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Crédit moyen terme (Internity S.A.S.)	Taux variable	5,93%	3 979	4 871	5 154
Crédit moyen terme (Avenir Telecom S.A.)	Taux variable	3,62%	600	750	950
Crédit moyen terme (Avenir Telecom S.A.)	Taux variable	4,39%	7 081	8 429	
Autres dettes financières en euro	Taux variable	3,32% - 3,52%	10 133	3 331	2 911
Location-financement	Taux fixes	3,32% - 4,08%	1 123	597	781
Cession de créances de report en arrière de déficits	Taux fixe	4,89%	9 849	17 982	17 171
Dettes financières totales			32 765	35 960	26 967
Part à moins d'un an			15 312	9 838	3 801
Part à plus d'un an			17 453	26 122	23 166
Dont entre 1 et 5 ans			17 453	26 122	23 120
Dont à plus de 5 ans					46

(En milliers d'euros)	31/03/2007		30/06/2006		30/06/2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Cession de créances de report en arrière de déficits	9 849	9 913	17 982	17 910	17 171	17 047

La quasi-totalité des dettes financières est libellée en euros.

Cession de créances de report en arrière de déficits (voir note 11). — Les frais de constitution du dossier de financement ont été inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Les frais financiers précomptés sont inscrits en diminution de la dette et sont comptabilisés en charges financières sur la durée du financement accordé soit 484 K€ sur l'exercice (674 K€ sur l'exercice clos au 30 juin 2006 et 713 K€ sur l'exercice clos au 30 juin 2005).

Crédits moyen terme. — Afin de financer le développement de son parc de magasins, la société Internity S.A.S. a signé le 23 décembre 2004 avec un pool bancaire une convention de crédit moyen terme. Ce crédit porte sur un montant maximum de 10 M€ et s'effectue par tirages entre le 23 décembre 2004 et le 30 septembre 2005.

Deux tranches ont été définies, la première correspondant aux tirages effectués entre le 23 décembre 2004 et le 31 mars 2005 et la deuxième correspondant aux tirages effectués entre le 1er avril 2005 et le 30 septembre 2005. Chaque tranche s'amortit sur cinq ans.

Au 30 juin 2006, quatre tirages ont été effectués pour un montant de 6,3 M€. Le 12 août 2005, la Société a informé les banques partenaires du pool de sa décision de renoncer au solde du crédit non utilisé, s'élevant à la somme de 3,7 M€.

Un nouvel emprunt a été signé par Internity S.A.S. sur la période 2006 afin de financer le développement du réseau de distribution. La Société Avenir Telecom S.A. s'est portée caution solidaire de cet emprunt pour sa totalité.

Il s'agit d'un emprunt de 2,5 M€ sur une durée de 5 ans. Les fonds mis à disposition le 27 décembre 2006 ont été utilisés par escompte de billet selon les besoins de la société Internity S.A.S. Le remboursement des échéances trimestrielles ainsi que le paiement des intérêts sont ainsi calculés sur la base des escomptes réalisés et non sur un échéancier de remboursement. Au 31 mars 2007, le solde de cet emprunt s'élève à 2,4 M€.

Parallèlement, Avenir Telecom SA a obtenu une ligne de crédit moyen terme de 1 million d'euros. Cette ligne était tirée à 100% au 30 juin 2006. Elle est remboursable sur une durée de 5 ans.

Les sommes empruntées portent intérêt au taux Euribor 3 mois plus une marge.

Les échéanciers de remboursement de ces crédits sont conditionnés notamment au respect de trois ratios financiers. Ces ratios étaient calculés à partir des comptes consolidés du Groupe (normes françaises) et portaient sur des taux de rentabilité d'exploitation, d'endettement et de charges financières. Compte tenu du passage aux normes IFRS, un avenant en cours de régularisation spécifie que désormais, dans un souci d'harmonisation, les ratios du contrat de crédit de 50 M€ sont utilisés. Les crédits deviennent immédiatement exigibles si le Groupe ne respecte pas un de ces ratios. Les ratios financiers qui sont détaillés ci-dessous sont tous respectés au 31 mars 2007.

Seuils calculés au 31 mars 2007 :

Ratios		Seuil à respecter
R1 = EBE / Frais financiers	12,30	>=6
R2 = Dette financière nette / EBE	0,97	=<2,15
R3 = Dette financière nette / Capitaux propres	33%	=<65%

Protocole de financement. — Pour sécuriser ses lignes de financement court terme et pour assurer les financements complémentaires nécessaires à son développement, le Groupe Avenir Telecom a signé le 12 décembre 2005 avec un pool de banques un contrat portant sur 50 M€ sous forme de deux tranches A et B :

— La tranche A porte sur un crédit à moyen terme de 20 M€ amortissable sur 5 ans. Ce crédit a été mis en place pour financer l'acquisition du groupe Ensitel au Portugal. Le contrat prévoit de donner en garantie les titres de la filiale Avenir Telecom SA (Espagne). Cette garantie est en cours de négociation avec les établissements bancaires. La Société s'est engagée à rembourser trimestriellement par anticipation cette tranche à hauteur des remboursements qu'elle percevra du compte courant débiteur avec la société Oxo. A ce titre, un remboursement exceptionnel complémentaire de 10 264 K€ a été effectué au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006.

— La tranche B se substitue aux accords de financement court terme antérieurs. Ce crédit de trois ans de 30 M€ est destiné à financer le besoin en fonds de roulement du Groupe. Ce crédit mobilisable par tirages de deux semaines ou d'un mois dans la limite de 30 M€ est remboursable in fine à l'échéance des trois ans. Il est garanti par des encours de créances professionnelles, égaux à tout moment à 115% au moins de l'utilisation globale (note 16). Au 31 mars 2007, le montant net tiré est de 27 254 K€ et est inscrit sur la ligne « Découverts bancaires » (27 700 K€ au 30 juin 2006) en note 16.

Les échéanciers de remboursement de ces deux tranches de crédit sont conditionnés notamment au respect de trois ratios financiers. Ces ratios sont calculés à partir des comptes consolidés du Groupe et portent sur des taux d'endettement et de charges financières. Les ratios sont établis lors des arrêts des comptes semestriels et annuels du Groupe. Les crédits deviennent immédiatement exigibles si le Groupe ne respecte pas un de ces ratios. Les ratios financiers sont tous respectés au 31 mars 2007. Les calculs de ces ratios sont donnés dans la partie « Crédits moyen terme ».

Garanties relatives aux emprunts bancaires. — Les garanties données relatives aux emprunts bancaires sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	Encours au 31/03/2007	Encours au 30/06/2006	Encours au 30/06/2005
Nantissement de magasins (1)	5 210	4 894	5 455
Cautions solidaires	11 871	9 115	7 076

(1) La valeur de marché des garanties données dans le cadre des nantissements des magasins est de l'ordre de 11,6 M€ au 31 mars 2007.

Contrats de location-financement. — Les contrats de location-financement concernent principalement :

— Des matériels informatiques acquis pour assurer le fonctionnement du système d'information du Groupe ;

— Des matériels de transport.

Les redevances futures (obligations brutes) et le total du financement (valeur actualisée des passifs) relatifs à ces contrats de location-financement sont les suivantes :

Risque de change. — La quasi-totalité des dettes financières étant libellée en euros, le Groupe considère que le risque de change n'est pas significatif et n'a mis en place aucun instrument de couverture.

Risque de taux. — Une partie du financement du Groupe est à taux variable. Le 14 décembre 2005, le Groupe a mis en place des instruments de couverture de taux :

— Un swap taux fixe de 2,96% sur l'intégralité du crédit moyen terme de 4,9 M€ ;

— Un swap participatif, variant entre 2,25% et 3,50%, sur la moitié, soit 10,0 M€, du crédit moyen terme de 20,0 M€ ;

— Un swap participatif, variant entre 2,25% et 3,45%, sur la moitié, soit 15,0 M€, du crédit de 3 ans de 30,0 M€ mobilisable par tirages.

Au 31 mars 2007, la juste valeur de ces instruments financiers est de 308 K€ contre 276 K€ au 30 juin 2006.

Note 18. – Provisions et autres passifs – part non courante.

Les provisions et autres passifs – part non courante s'analysent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	30/06/2005	30/06/2006	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassements	Variation de périmètre	Variation de change	31/03/2007
Indemnités de départ en retraite	148	319	11			-87	9	6	258
Total provisions non courantes	146	319	11			-87	9	6	258
Païement différé sur acquisition de société (note 5)		496							508
Total provisions et autres passifs - part non courante	148	815							766

Engagements de retraite. — Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10% de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés. Au 31 mars 2007, ces gains actuariels sont non significatifs.

La variation de la valeur des engagements de retraite déterminés en application des principes décrits en note 2 se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	
Valeur des engagements au 30 juin 2005	148
Valeur des engagements au 30 juin 2006	319
Coût des services	27
Coût de l'actualisation	8

Entrées de l'année	5
Changements d'hypothèses	-13
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience	-16
Variation de périmètre	9
Reclassement	-87
Variation de change	6
Valeur des engagements au 31 mars 2007	258

Le Groupe n'a pas constitué ou souscrit d'actif de couverture au titre de ses engagements de retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 4,5% ;
- Taux de revalorisation des salaires : 4% ;
- Taux d'inflation : 2% ;
- Age de départ : de 60 à 64 ans selon la catégorie (cadres, non cadres) et la date de naissance (avant ou après 1er janvier 1955) ;
- Tables de mortalité : INSEE TD / TV 2001-2003.

L'impact d'une variation de 1% des hypothèses ci-dessus n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

L'incidence de la désactualisation au titre de la période écoulée des provisions et autres passifs non courants est une charge de 31 K€ au 31 mars 2007 contre une charge de 42 K€ au 30 juin 2006.

Note 19. – Provisions – part courante.

Les provisions courantes s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2005	30/06/2006	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassements	Variation de périmètre	Variation de change	31/03/2007
Annulation de rémunérations et garanties (note 2)	1 295	1 494	1 378	-865	-150	-23	11	7	1 852
Litiges sociaux	1 325	1 028	174	-153	-125	-90	-8		826
Litiges commerciaux	1 558	1 707	623	-278	-966	136	80		1 302
Litiges fiscaux	182	225	60		-178				107
Provision pour loyers futurs magasins	291	87	191	-98					180
Restructuration	625	165	46	-10		87	810	2	1 100
Autres risques	314	183		-6		-150	-10	1	18
Total provisions courantes	5 590	4 889	2 472	-1 410	-1 419	-40	883	10	5 385

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 31 mars 2007.

La ligne « Restructuration » intègre principalement les coûts liés à l'acquisition de magasins Maxi Livres (note 5).

Une provision pour les loyers futurs des magasins qui ne sont plus en exploitation ou dont l'arrêt d'exploitation a été décidé par le Groupe est constituée. Cette provision tient compte des délais estimés de résiliation ou de cession des baux.

La Société Avenir Telecom S.A a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos au 30 juin 2001, 2002 et 2003. Elle a reçu une notification pour un montant de 1 560 K€. Confiante sur le bien fondé de sa position, elle n'a pas enregistré de provision.

Note 20. – Autres passifs courants.

Les autres passifs courants comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Clients créditeurs et avoirs à établir	14 264	14 320	9 017
Produits et rémunérations constatés d'avance	12 062	4 087	316
Dette envers l'administration fiscale		2 210	5 241
Prime d'émission à verser			
Paiement différé sur acquisition de société (note 5)	533	516	
Paiement différé sur acquisition d'activité (maxilivres) (note 5)	4 682		
Autres passifs à court terme	2 683	2 725	2 736
Total des autres passifs courants	34 224	23 858	17 310

Conformément aux principes décrits en note 2, la prise en profit des rémunérations encaissées d'avance est conditionnée à la réalisation d'objectifs commerciaux futurs.

Conformément à l'échéancier de règlement agréé avec l'Administration fiscale en France en 2003, la dette restant due à moins d'un an qui s'élevait à 2 210 K€ au 30 juin 2006 (5 241 K€ au 30 juin 2005) ne concernait plus que des intérêts de retard pour lesquels la Société avait fait une demande de remise gracieuse auprès de l'Administration fiscale. En garantie, Avenir Telecom avait donné un nantissement sur fonds de commerce pour 71,93 M€ qui a été levé en date du 23 novembre 2005, et la société OXO avait alors consenti un nantissement de 19 450 000 actions Avenir Telecom ramené à zéro le 22 décembre 2006 ; Avenir Télécom s'étant acquittée, à cette date, de la dette fiscale restant à sa charge en ayant obtenu une remise gracieuse sur intérêts de retard pour un montant de 2 052 K€.

Note 21. – Capitaux propres.

Capital social. — Au 31 mars 2007, le capital social s'établit à 18 466 K€ pour 92 333 537 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro. L'augmentation de capital de 21 K€ constatée sur la période est liée à la levée d'options de souscription d'actions.

Droits de vote. — Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 1998, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Conformément à l'article L.225-124 du Code de commerce, les actions converties au porteur ne bénéficient plus du droit de vote double, tout comme les actions ayant fait l'objet d'un transfert de propriété des actions.

Actionnariat. — L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

Milliers d'euros	31/03/2007			30/06/2006			30/06/2005		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
OXO (1)	27 882 400	30,20%	39,98%	27 882 400	30,23%	40,03%	28 482 400	30,92%	40,35%
Jean-Daniel Beurnier	19 090 353	20,68%	27,37%	19 090 353	20,70%	27,40%	19 090 353	20,73%	27,34%
Agnès Tixier	3 640	0,00%	0,01%	3 640	0,00%	0,01%	3 640	0,00%	0,01%
Robert Schiano-Lamoriello	520	0,00%	0,00%	520	0,00%	0,00%	520	0,00%	0,00%
Christian Parente	100	0,00%	0,00%	100	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%
Pierre Baduel	440	0,00%	0,00%	440	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%
Actionnariat Dirigeants / Mandataires sociaux	46 977 453	50,88%	67,36%	46 977 453	50,94%	67,44%	47 576 913	51,65%	67,70%
Public	45 356 084	49,12%	32,64%	45 248 111	49,06%	32,56%	44 532 087	48,35%	32,30%
Total	92 333 357	100%	100%	92 225 564	100%	100%	92 109 000	100%	100%

(1) Le capital de la société OXO est détenu par 2 actionnaires dirigeants du groupe Avenir Telecom, à hauteur de 60,5% par Jean-Daniel Beurnier, de 39,5% par Robert Schiano-Lamoriello.

Imputation des pertes cumulées. — L'assemblée générale du 16 décembre 2005 avait décidé dans sa dix-huitième résolution d'apurer les pertes cumulées de la Société en imputant 133 104 K€ du poste « Report à nouveau » sur le poste « Prime d'émission ».

L'assemblée générale du 22 décembre 2006 a décidé dans sa quatrième résolution d'imputer dans son intégralité la perte de l'exercice clos le 30 juin 2006 telle que figurant dans les comptes annuels de Avenir Telecom SA, s'élevant à la somme de 1 862 580 euros, sur le poste « Prime d'émission ».

Distribution de la prime d'émission. — L'assemblée générale du 16 décembre 2005 avait décidé dans sa dix-neuvième résolution de distribuer une somme de 4 609 K€, prélevée sur le poste « Prime d'émission », soit 0,05 euro pour chacune des 92 181 720 actions composant le capital social de la Société à cette date.

L'assemblée générale du 22 décembre 2006 a décidé dans sa cinquième résolution de distribuer une somme de 5 994 K€, prélevée sur le poste « Prime d'émission », soit 0,065 euro pour chacune des 92 225 564 actions composant le capital social de la Société à cette date.

Aucune distribution n'a été effectuée en 2005.

Actions propres. — L'assemblée générale du 16 décembre 2005 a autorisé la Société à procéder à des achats et ventes d'actions propres dans les limites suivantes :

- Prix maximal d'achat : 5,00 euros ;
- Prix minimal de vente : 2,50 euros ;
- Montant maximal consacré au programme : 20 M€.

Ce programme arrive à échéance au 16 juin 2007.

Cette autorisation a été remplacée par l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 22 décembre 2006 dans sa huitième résolution à la Société de procéder à des achats et ventes d'actions propres dans les limites suivantes :

- Prix maximal d'achat : 5,00 euros ;
- Montant maximal consacré au programme : 20 M€ ;

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du 22 décembre 2006.

Par ailleurs, dans sa neuvième résolution, l'assemblée générale du 22 décembre 2006 a autorisé la Société à annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois, les actions que la Société pourra détenir suite au programme de rachat d'actions.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du 22 décembre 2006.

Au 31 mars 2007, la Société n'a pas fait usage de ces autorisations, ni des précédentes, et ne détient, directement ou par le biais de ses filiales, aucune action en autocontrôle.

Options de souscription d'actions :

— Attributions d'options de souscription d'actions : Par décision de l'assemblée générale Extraordinaire du 20 octobre 1998, le conseil d'administration a été autorisé, pour une durée de 60 mois, à mettre en place des plans de souscription d'actions dans la limite de 10% du capital social à la date de l'Assemblée, soit 728 000 actions (7 280 000 actions après division du nominal par 10 le 27 juin 2001).

Le conseil d'administration, faisant usage de cette autorisation, a consenti un nombre total de 1 817 745 options de souscription d'actions, au profit de salariés ou de mandataires sociaux du groupe, donnant droit à la souscription de 1 817 745 actions. Cette autorisation est venue à échéance le 20 octobre 2003.

L'assemblée générale annuelle du 15 décembre 2003 a renouvelé l'autorisation au conseil d'administration d'attribuer des options de souscription d'actions, dans les conditions prévues par l'article L.225-180 I du Code de commerce. Les options seront attribuées dans la limite de 10% du capital à la date de l'Assemblée (soit 9 210 900 actions) et à un prix qui ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour d'attribution.

Cette autorisation était valable pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée, soit jusqu'au 15 février 2007.

Cette autorisation a été remplacée par l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 22 décembre 2006 dans sa dixième résolution de consentir des options de souscriptions ou d'achat d'actions selon les conditions suivantes :

- Les options seront attribuées dans la limite de 10% du capital à la date de l'Assemblée (soit 9 222 556 actions) ;
- En cas d'octroi de souscription d'actions, le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour d'attribution des options ;
- En cas d'octroi d'options d'achat d'actions, le prix d'achat ne pourra être inférieur ni à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour d'attribution des options, ni à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société ;
- Cette autorisation est donnée pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée.

Le conseil d'administration, faisant usage de ces autorisations, a attribué un total de 3 740 000 options de souscription d'actions au profit de salariés ou de mandataires sociaux du groupe, donnant droit à la souscription de 3 740 000 actions.

Au 31 mars 2007, les options attribuées se répartissent comme suit :

Plan	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (en euro)	Rabais	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre total d'options attribuées	Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan	Nombre d'options levées sur exercices antérieurs	Nombre d'options levées sur l'exercice	Solde à lever au 31/03/2007	Nombre d'options exerçables au 31/03/2007	Date d'expiration
17/11/1998	17/11/2001	2,52	5%	5	96 960	24 240	72 720				16/11/2005
17/09/1999	17/09/2002	6,11	5%	13	71 690	71 690					16/09/2006
07/12/2000	07/12/2003	7,18	5%	28	152 445	95 755			56 690	56 690	06/12/2007
07/12/2000	07/12/2003	7,18	5%	1	6 370	6 370					06/12/2007
07/12/2000	07/12/2003	7,18	5%	2	21 232	21 232					06/12/2007
31/12/2001	31/12/2004	2,01	5%	22	489 846	273 402	15 189	37 973	163 282	163 282	30/12/2008
20/12/2002	20/12/2005	1,09	5%	24	979 202	484 369	28 655		466 178	466 178	20/12/2009
19/12/2003	19/12/2006	1,20	5%	32	1 460 000	640 000		70 000	750 000	750 000	19/12/2010
22/12/2004	22/12/2007	2,13	5%	29	1 360 000	470 000			890 000		22/12/2011
16/12/2005	16/12/2008	2,80	5%	23	920 000	360 000			560 000		16/12/2012
26/01/2007	26/01/2010	2,59	5%	10	595 000				595 000		26/01/2014
Total					6 152 745	2 447 058	116 564	107 973	3 481 150	1 436 150	

Le prix moyen pondéré et la durée résiduelle moyenne au 31 mars 2007 sont respectivement de 2,05 euros et de 4,77 ans contre 2,05 euros et 4,87 ans au 30 juin 2006 et respectivement 1,77 euros et 5,31 euros au 30 juin 2005.

La juste valeur des plans d'options octroyés est de 1 161 K€ au 31 mars 2007 contre 1 105 K€ au 30 juin 2006 (elle était de 788 K€ au 30 juin 2005).

— Effet de dilution des options de souscription d'actions : L'effet de dilution des options de souscription d'actions déterminé en application des principes décrits en note 2 est de 1 100 107 actions au 31 mars 2007. Il était de 1 597 413 actions au 30 juin 2006 et de 1 029 979 actions au 30 juin 2005.

Actions gratuites :

— Attribution gratuite d'actions : Les Assemblées générales de la Société réunies le 16 décembre 2005 et 26 janvier 2007 ont autorisé le conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce dans la limite de 10% du capital social à la date de l'Assemblée.

Au 31 mars 2007, les actions gratuites attribuées se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre d'actions gratuites caduques du fait du départ des salariés	Solde en cours d'acquisition au 31/03/2007	Nombre d'actions gratuites exerçables au 31/03/2007
16/12/2005	16/12/2008	3	160 000		160 000	
26/01/2007	26/01/2010	3	160 000		160 000	

L'acquisition définitive de ces actions gratuites par les salariés et/ou mandataires sociaux ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de 3 ans à compter de leur date d'octroi.

La juste valeur des actions gratuites octroyées est de 893 K€ au 31 mars 2007 contre 472 K€ au 30 juin 2006 (aucune action gratuite n'avait été octroyée au 30 juin 2005).

— Effet de dilution des actions gratuites : L'effet de dilution des actions gratuites déterminé en application des principes décrits en note 2 est de 169 630 actions au 31 mars 2007 contre 86 222 actions au 30 juin 2006.

Compte tenu des options devenues caduques, la dilution maximale résultant des différents plans de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions serait de 3,81%.

Note 22. – Ecart de conversion cumulé.

La variation du poste « Ecart de conversion » des capitaux propres se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	
Ecart de conversion au 30 juin 2005	579
Ecart de conversion au 30 juin 2006	405
Résultant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger	27
Résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères	14
Ecart de conversion au 31 mars 2007	446

Note 23. – Dotations aux amortissements et dépréciations.

Les dotations aux amortissements et les dépréciations s'analysent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2007 (9 mois)	30/06/2006 (12 mois)	30/06/2005 (12 mois)
Variation des provisions sur clients et autres actifs circulants nette des pertes sur créances irrécouvrables	-2 274	-1 912	1 789
Variation des provisions sur stocks nettes des pertes sur stocks	-1 685	-3 045	-1 829
Variation nette des provisions sur l'actif courant	-3 959	-4 957	-40
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et variation des provisions sur autres actifs non courants	-6 851	-7 267	-6 022
Variation des provisions	347	707	2 059
Total des dotations aux amortissements et provisions	-10 463	-11 517	-4 003

La variation nette des dépréciations sur l'actif courant est inscrite en « Coût des services et produits vendus ».

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont ventilées comme suit dans le compte de résultat par destination :

(En milliers d'euros)	31/03/2007 (9 mois)	30/06/2006 (12 mois)	30/06/2005 (12 mois)
Coût des services et produits vendus	-789	-444	
Frais de transport et de logistique	-108	-206	-208
Coûts des réseaux de distribution directe	-4 505	-5 538	-4 021
Autres charges commerciales	-24	-232	-266
Charges administratives	-1 426	-847	-1 527
Total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et variation des provisions sur autres actifs à long terme	-6 851	-7 267	-6 022

Note 24. – Charges d'exploitation par nature.

La Société a adopté une présentation du compte de résultat par destination. L'évolution des charges d'exploitation par nature s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2007 (9 mois)	30/06/2006 (12 mois)	30/06/2005 (12 mois)
Achats de marchandises	-320 922	-488 984	-387 020
Variation de stocks	-3 285	18 154	-3 638
Commissions versées aux réseaux de distribution indirecte	-98 801	-145 652	-146 995
Charges de personnel	-45 667	-51 294	-41 715
Transport	-2 911	-4 755	-3 996
Locations	-14 948	-16 754	-10 690
Honoraires	-4 900	-3 643	-3 845

Personnel intérimaire et sous-traitance	-5 059	-6 981	-6 441
Frais de publicité	-1 190	-1 736	-2 102
Frais de déplacement et de mission	-2 101	-2 500	-2 819
Amortissements et variation de provisions pour charges	-4 327	-11 899	-4 681
Autres	-4 763	-12 574	-13 769
Total charges d'exploitation	-508 873	-728 620	-627 711

Les charges d'exploitation liées aux activités en cours d'abandon sont relatives aux 54 magasins Maxi-Livres acquis à compter du 1er janvier 2007.

(En milliers d'euros)	31/03/2007 (9 mois)	30/06/2006 (12 mois)	30/06/2005 (12 mois)
Coût des produits et services vendus	-421 388	-622 635	-537 228
Frais de transport et de logistique	-6 585	-10 516	-10 024
Coûts des réseaux de distribution directe	-47 722	-53 361	-41 666
Charges commerciales	-10 934	-12 886	-12 870
Charges administratives	-21 552	-29 223	-25 923
Activité en cours d'abandon	-693		
	-508 873	-728 620	-627 711

Note 25. – Charges liées aux avantages du personnel.

Les charges liées aux avantages du personnel se détaillent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2007 (9 mois)	30/06/2006 (12 mois)	30/06/2005 (12 mois)
Salaires bruts	-34 802	-41 442	-33 002
Charges sociales	-10 104	-9 020	-8 029
Intéressement	-393	-497	-324
Paievements sur la base d'actions	-367	-335	-360
Charges de personnel	-45 667	-51 294	-41 715

Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des plans de souscription d'actions mis en place sur la période sont décrites en Note 2, à l'exception de la volatilité estimée sur la durée de vie des options qui est de 34,89% pour l'exercice clos (36,91% pour l'exercice clos au 30 juin 2006 et 45,85% pour l'exercice clos au 30 juin 2005). La juste valeur des plans de souscription d'actions ainsi déterminée sera étalée comptablement sur une période de 5 ans, ce qui correspond à la période probable d'acquisition des droits des bénéficiaires.

La juste valeur des actions gratuites octroyées sur la période a été déterminée par référence au cours de l'action à la date d'octroi. La juste valeur des actions gratuites ainsi déterminée sera étalée comptablement sur une période de 3 ans, ce qui correspond à la période probable d'acquisition des droits des bénéficiaires.

Note 26. – Autres produits et charges – net.

Ce poste concerne les plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 27. – Charges financières nettes.

Les charges financières nettes sont composées des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/03/2007 (9 mois)	30/06/2006 (12 mois)	30/06/2005 (12 mois)
Charges financières	-2 959	-3 344	-2 776
Intérêts bancaires	-2 149	-2 095	-1 091
Intérêts sur la cession de créances de report en arrière de déficits (Note 17)	-484	-674	-713
Pertes de change		-167	-470
Pertes de juste valeur sur instruments financiers	-33		
Autres charges financières	-293	-408	-502
Produits financiers	1 545	2 106	1 547

Produits de placement court terme	255	408	493
Gain de change	349		
Effets d'actualisation	575	617	599
Profit de juste valeur sur instruments financiers		47	
Autres produits financiers	366	1 034	455
Résultat financier	-1 414	-1 238	-1 229

Au 31 mars 2007, les autres produits financiers comprennent une variation de juste valeur de titres non consolidés pour un montant de 175 K€ (692 K€ au 30 juin 2006).

La variation de la juste valeur des instruments financiers s'analyse de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	
Juste valeur des instruments financiers nette d'impôts au 30 juin 2005	
Juste valeur des instruments financiers nette d'impôts au 30 juin 2006	180
Montant transféré en résultat	-33
Effet d'impôt en résultat	12
Variation de juste valeur	63
Effet d'impôt en capitaux propres	-22
Juste valeur des instruments financiers nette d'impôts au 31 mars 2007	200

Note 28. – Gains / (pertes) de change – net.

Les différences de change (débitées) / créditées au compte de résultat sont imputées comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2007 (9 mois)	30/06/2006 (12 mois)	30/06/2005 (12 mois)
Chiffre d'affaires	-2	2	
Coût des services et produits vendus	506	-170	173
Gains/(pertes) de change à caractère financier	349	-167	
Total	853	-335	173

Note 29. – Impôts sur les résultats.

L'impôt sur les résultats s'analyse de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2007 (9 mois)	30/06/2006 (12 mois)	30/06/2005 (12 mois)
Impôts courants	-3 434	-4 344	-2 598
(Charges) Produits d'impôts différés	-2 886	-2 199	7 207
Total impôts sur les sociétés	-6 320	-6 543	4 609

Rapprochement entre impôt comptabilisé et impôt théorique. — Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Rapprochement entre impôt comptabilisé et impôt théorique

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31 mars 2007 (9 mois)	30 juin 2006 (12 mois)	30 juin 2005 (12 mois)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	14 555	17 769	11 593
Ecart d'acquisition négatif	-892		
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat et avant écart d'acquisition négatif	13 663	17 769	11 593

Impôts sur les résultats calculé aux taux applicables en France (34,43% en 2007, 2006 et 2005)	4 704	6 118	3 991
Charges non fiscalement déductibles	706	305	600
Crédit d'impôts	-383	-242	-233
Impact des évolutions du taux d'impôt sur la valorisation des impôts différés	281	-100	-46
Evolution de la valorisation de certains actifs d'impôts différés	-1 136	-973	-12 407
Effet de la non prise en compte de certains actifs d'impôts différés	2 198	1 435	3 485
Charges (produits) d'impôts sur les sociétés	6 370	6 543	-4 609

Le taux d'impôt effectif s'élève à 43,4% au 31 mars 2007 contre 36,8% au 30 juin 2006 et 39,7% (produit d'impôt) au 30 juin 2005. Le taux d'impôt moyen pondéré s'élève à 33,1% au 31 mars 2007 contre 31,1% au 30 juin 2006 et 36,4% au 30 juin 2005.

Impôts différés. — Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Actifs :			
Provisions	1 024	592	1 754
Valeur des actifs non courants	1 894	1 490	566
Provisions internes		3 853	
Autres différences temporelles	1 099	994	1 972
Inscription des actifs acquis et passifs repris à la juste valeur	157		
Pertes fiscales reportables	46 853	49 751	57 152
Impôts différés actifs potentiels	51 027	56 680	61 444
Dont non constatés	-34 616	-30 266	-32 414
Impôts différés actifs	16 411	26 414	29 030
Dont part à court terme	2 091	6 777	7 202
Dont part à long terme	14 320	19 637	21 828
Passifs :			
Provisions internes	7 688	14 067	21 721
Inscription des actifs acquis et passifs repris à la juste valeur	953	1 006	
Autres différences temporelles	1 075	300	102
Impôts différés passifs	9 716	15 373	21 823
Dont part à court terme	7 882	290	341
Dont part à long terme	1 834	15 083	21 482

La variation des impôts différés entre le 30 juin 2006 et le 31 mars 2007 se présente ainsi :

(En milliers d'euros)	
Impôts différés actifs nets au 31 juin 2005	7 207
Impôts différés actifs nets au 30 juin 2006	11 041
Correction des impôts différés actifs comptabilisés lors de l'entrée en périmètre du groupe Ensitel (principalement sur déficits fiscaux)	-884
Utilisation d'impôts différés actifs au cours de la période	-2 957
Impôts différés passifs créés au cours de la période (Note 5)	-118
Utilisation d'impôts différés passifs au cours de la période	71
Impôts différés créés au cours de la période sur écart d'acquisition négatif	-473
Impôts différés sur la variation de juste valeur des instruments financiers en capitaux propres	-22
Incidence de change	37
Impôts différés nets au 31 mars 2007	6 695
Dont impôts différés actifs	6 865
Dont impôts différés passifs	170

Le montant des impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres s'élève à 22 K€ au 31 mars 2007 contre 80 K€ au 30 juin 2006, ce montant était nul au 30 juin 2005.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, la Société a utilisé des actifs d'impôts pour 2 957 K€ contre 2 077 au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006. Compte tenu de la confirmation de son retour à une situation profitable, la Société a reconnu lors de l'exercice clos le 30 juin 2005 des actifs d'impôts antérieurement non reconnus pour 7 207 K€. La reconnaissance des actifs d'impôt différés a été limitée à ceux relatifs à des filiales profitables et pour lesquelles les perspectives d'utilisation sont probables. Les actifs d'impôt potentiels non reconnus sur l'exercice représentent une charge de 2 198 K€ au 31 mars 2007 (1 435 K€ au 30 juin 2006 et 3 485 K€ au 30 juin 2005).

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé au titre des retenues à la source et autres impôts exigibles sur les bénéfices non distribués des filiales, ces montants étant réinvestis indéfiniment.

L'échéancier de l'ensemble des pertes reportables du Groupe est le suivant:

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Pertes reportables à moins de 3 ans	3 298	5 634	
Pertes reportables sans limite	132 455	144 235	128 200

Note 30. – Résultat par action.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La Société possède deux catégories d'actions ordinaires et de titres ayant un effet potentiellement dilutif : les options sur actions et les actions gratuites dont les droits sont en cours d'acquisition.

	31/03/2007 (9 mois)	30/06/2006 (12 mois)	30/06/2005 (12 mois)
Bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers)	8 880	12 048	19 038
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	8 880	12 048	19 038
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	92 256 247	92 159 271	92 109 000
Ajustements			
Options sur actions	1 100 107	1 597 413	1 029 979
Action gratuites	169 630	86 222	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	93 525 984	93 842 906	93 138 979
Résultat dilué par action (euros par action)	0,095	0,128	0,204

Note 31. – Information sectorielle.

Premier niveau d'information sectorielle - secteurs d'activité. — Au 31 mars 2007 le groupe Avenir Telecom est structuré en deux principaux secteurs d'activité : l'activité indirecte et l'activité directe.

L'activité indirecte concerne la distribution professionnelle auprès de clients de la grande distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés. L'activité directe concerne la distribution grand public via des réseaux de magasins en propre.

Les résultats par secteur d'activité sont détaillés ainsi :

(En milliers d'euros)	Distribution directe	Distribution indirecte	Non alloué	Total groupe
31 mars 2007 :				
Ventes brutes	229 686	378 172		607 858
Ventes inter-segment		-84 399		-84 399
Chiffres d'affaires	229 686	293 773		523 459
Eléments non représentatifs de flux de trésorerie	-4 440	-973		-5 413
Résultat opérationnel	7 417	9 245	-693	15 969
30 juin 2006 :				
Ventes brutes	253 514	602 385		855 899
Ventes inter-segment		-109 761		-109 761
Chiffres d'affaires	253 514	492 624		746 138
Eléments non représentatifs de flux de trésorerie	-4 777	-8 087		-12 864
Résultat opérationnel	6 757	12 250		19 007
30 juin 2005 :				
Ventes brutes	178 058	563 378		741 436

Ventes inter-segment		-100 749		-100 749
Chiffres d'affaires	178 058	462 629		640 687
Éléments non représentatifs de flux de trésorerie	-2 206	-1 539		-3 745
Résultat opérationnel	381	12 441		12 822

Les ventes intersegments sont réalisées sur la base de prix de marché.

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels ainsi que les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	Distribution directe	Distribution indirecte	Non alloué	Total groupe
31 mars 2007 :				
Ecart d'acquisition	18 199	8 068		26 267
Immobilisations incorporelles	8 338	7 889		16 227
Immobilisations corporelles	17 386	4 719		22 104
Stocks	29 526	17 690		47 216
Clients externes	33 813	95 282	-23 733	105 362
Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation	4 598	1 761	-2 948	3 411
Fournisseurs	36 090	69 781	-22 483	83 388
Clients créditeurs et avoir à établir	56	20 029	-5 822	14 264
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7 465	870		8 335
30 juin 2006 :				
Ecart d'acquisition	15 697	7 950		23 647
Immobilisations incorporelles	9 547	742		10 289
Immobilisations corporelles	17 267	4 018		21 285
Stocks	32 275	16 000		48 275
Clients externes	24 477	86 788	-15 634	95 631
Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation	1 952	4 214	-738	5 428
Fournisseurs	33 499	73 082	-13 356	93 225
Clients créditeurs et avoir à établir	903	16 752	-3 335	14 320
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 059	2 417		11 476
30 juin 2005 :				
Ecart d'acquisition	980	8 181		9 161
Immobilisations incorporelles	3 885	2 203		6 088
Immobilisations corporelles	15 091	3 801		18 892
Stocks	19 605	12 689		32 294
Clients externes	12 543	89 313	-15 346	86 510
Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation	3 154	4 616	-2 620	5 150
Fournisseurs	16 202	73 868	-9 227	80 843
Clients créditeurs et avoir à établir	2 876	13 762	-7 800	8 838
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10 067	1 923		11 990

Information sectorielle de deuxième niveau – secteurs géographiques. — Le tableau ci-dessous détaille les actifs par secteurs géographiques ainsi que les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'euros)	France	Espagne	Angleterre	Roumanie	Portugal	Pologne	Autres	Total groupe
31 mars 2007 :								
Chiffre d'affaires	254 867	107 443	69 800	40 596	40 709	1 244	8 801	523 459
Ecart d'acquisition	527		7 511	1 084	15 617		1 528	26 267

Immobilisations incorporelles	11 059	1 917		394	2 122	3	732	16 227
Immobilisations corporelles	12 743	4 454	767	2 326	1 007	806		22 104
Stocks	21 886	11 295	1 112	7 505	4 258	181	977	47 216
Clients externes	70 801	13 679	6 364	4 249	7 468	105	2 695	105 362
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 081	2 318	170	860	652		255	8 335
30 juin 2006 :								
Chiffre d'affaires	395 840	110 681	135 187	61 633	25 838	4 560	12 399	746 138
Ecart d'acquisition	527		7 392	1 021	14 707			23 647
Immobilisations incorporelles	4 729	1 735		395	2 944	2	484	10 289
Immobilisations corporelles	13 020	3 968	880	1 818	889	52	658	21 285
Stocks	23 822	13 428	1 251	4 230	4 457	455	632	48 275
Clients externes	60 454	11 711	10 000	4 800	7 185		1 481	95 631
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 821	2 960	1 089	2 253	968	35	350	11 476
30 juin 2005 :								
Chiffre d'affaires	338 133	62 664	128 409	43 459		54 483	13 539	640 687
Ecart d'acquisition	527		7 622	1 012				9 161
Immobilisations incorporelles	4 953	576		42			517	6 088
Immobilisations corporelles	13 716	3 054	290	867		375	590	18 892
Stocks	17 648	8 154	1 415	3 601		664	812	32 294
Clients externes	56 702	6 718	12 514	6 353		2 570	1 653	86 510
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7 634	2 228	266	612		168	1 082	11 990

Note 32. – Activités abandonnées.

Les activités abandonnées regroupent l'activité Internet et le Service Après-Vente des téléphones mobiles.

Les deux lignes d'activité présentées comme activités abandonnées aux 31 mars 2007 sont les suivantes :

— En 1999, Avenir Telecom a démarré une activité dans le domaine de l'Internet à la fois comme distributeur et fournisseur d'accès Internet, principalement à travers son offre e-pack Net-Up, et comme prestataire de services complémentaires. Au cours du dernier trimestre de l'année civile 2001, la Société a décidé d'arrêter totalement cette activité. Compte tenu des engagements contractuels existant envers les clients de Net-Up, l'arrêt définitif de cette activité est intervenu le 31 décembre 2004 ;

— En 2004, Avenir Telecom a décidé d'abandonner son activité de Service Après Vente (SAV). La liquidation définitive des sociétés concernées n'a pas encore été prononcée à ce jour.

Le secteur Internet. — En octobre 2001, le Groupe a décidé d'arrêter la commercialisation de l'ensemble de ses offres e-packs. En décembre 2001, les négociations avec les repreneurs éventuels de tout ou partie des activités Internet du Groupe ont été arrêtées. Le Groupe a toutefois continué à respecter ses engagements jusqu'à l'échéance des contrats e-packs, en particulier le maintien d'un site d'accès à l'Internet et un service d'assistance aux abonnés. Au 31 décembre 2004, la Société a fermé définitivement son site d'accès à l'Internet.

Le secteur Service Après Vente. — La détérioration du marché du Service Après-Vente des téléphones mobiles a conduit la Société à se désengager de ce secteur.

Les principaux éléments financiers des activités abandonnées se présentent comme suit :

— Compte de résultat :

(En milliers d'euros)	31/03/2007 (9 mois)	30/06/2006 (12 mois)	30/06/2005 (12 mois)
Chiffre d'affaires		14	886
Marge brute	41	112	357
Résultat opérationnel	645	825	2 807
Dont variation de juste valeur moins les coûts de cession	416	1 183	6 253
Résultat net après impôts des activités abandonnées	645	822	2 836

— Bilan :

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Immobilisations financières	1 001	1 001	1 001
Créances clients nettes	1 166	1 180	1 301
Autres actifs courants	684	636	1 174
Total actif	2 851	2 817	3 476

Dettes fournisseurs	946	1 133	1 275
Provisions - part courante	1 502	1 503	2 687
Autres passifs courants	1 042	1 645	2 197
Total passif	3 489	4 281	6 159

Les principaux éléments d'actifs courants sont constitués de TVA à récupérer.

— Flux de trésorerie :

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Activités opérationnelles	-826	-1 235	-3 362
Activités d'investissements			278
Activités de financements		16	-1 194
Total des flux de trésorerie	-826	-1 219	-4 278

Note 33. – Information sur les parties liées.

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Charges	-1 323	-1 338	-1 169
Mise à disposition de personnel	-1 048	-982	-939
Loyers	-251	-316	
Intérêts	-24	-40	-230
Produits	2 284	7 552	6 197
Chiffre d'affaires	2 284	7 334	5 867
Intérêts		218	330

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Créance Oxo			9 882
Créance distributeur	98	199	298
Charges constatées d'avance SCI Les Rizeries		65	65
Dette Oxo	157	220	
Dette SCI les Rizeries	7	12	

Oxo est la société holding du groupe Avenir Telecom dont elle détient 30,20% au 31 mars 2007 contre 30,23% au 30 juin 2006 et 30,92% au 30 juin 2005 (Note 21). Comme indiqué en note 15, la créance de 9 882 K€ que possédait Avenir Telecom sur cette société au 30 juin 2005 (inscrite en autres actifs courants dans le poste autres créances) a été intégralement remboursée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2006. Cette créance a fait l'objet d'un décompte d'intérêts sur la base du taux Eonia majoré de 1%. Les intérêts facturés par Avenir Telecom à Oxo se sont élevés à 218 K€ sur l'exercice clos au 30 juin 2006 et 330 K€ sur l'exercice clos le 30 juin 2005.

Comme indiqué en note 20, OXO a nanti au 6 octobre 2003, 19 450 000 actions Avenir Telecom en garantie de l'échéancier de règlement à l'Administration Fiscale. Le 22 décembre 2006, une main levée pleine et entière a été donnée pour les actions encore nanties à cette date. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, les commissions facturées par Oxo à Avenir Telecom sur ce nantissement se sont élevées à 11 K€ (40 K€ au 30 juin 2006 et 230 K€ au 30 juin 2005), soit un taux annuel de 1%.

Au cours de la période, Oxo a nanti 2 334 630 actions Avenir Telecom en garantie du paiement du prix de la reprise des points de vente à l'enseigne Maxi Livre.

Au cours de la période, la Société a eu des relations commerciales avec un distributeur dans lequel OXO détient une participation. Les facturations de la période de la Société à ce distributeur se sont élevées à 2084 K€ sur l'exercice clos le 31 mars 2007 (7 334 K€ sur l'exercice clos au 30 juin 2006 et 5 867 K€ sur l'exercice clos au 30 juin 2005). La créance nette de la Société sur ce distributeur est de 98 K€ au 31 mars 2007 contre 194 K€ au 30 juin 2006 et 423 K€ au 30 juin 2005.

A compter du 1er janvier 2004, un contrat de mise à disposition de personnel a été signé entre Avenir Telecom et Oxo. Au 31 mars 2007, sept personnes étaient concernées par ce contrat dont les quatre membres du Comité de direction. Le montant total de la prestation s'est élevé à 1 048 K€ sur l'exercice clos au 31 mars 2007 (982 K€ sur l'exercice clos au 30 juin 2006 et 939 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2005).

Par ailleurs, le 21 juin 2005, un acte de vente portant sur le bâtiment qui abrite actuellement le siège social du groupe a été signé entre la ville de Marseille et une SCI ayant pour associés Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano respectivement Président directeur Général et directeur Général d'Avenir Telecom. Le seul changement dans les conditions de bail du Groupe Avenir Telecom concerne le transfert à sa charge des dépenses de gros entretien.

A compter du 1er janvier 2004, les membres du comité de direction ont été transférés de la société Avenir Telecom S.A. vers la société Oxo, actionnaire de référence de la Société. Leur prestation est désormais facturée dans le cadre d'un contrat de mise à disposition du personnel.

Les informations ci-dessous comprennent les rémunérations brutes totales y compris les avantages en nature directs et indirects versés par la société Oxo et refacturées à Avenir Telecom ainsi que celles versées par Avenir Telecom et les sociétés qu'elle contrôle.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007 :

— Montant global des jetons de présence versés aux administrateurs : 400 K€ (1 031 K€ au 30 juin 2006 et 383 K€ au 30 juin 2005). Il s'agit de jetons de présence versés par des sociétés du groupe au titre des mandats sociaux exercés dans lesdites sociétés.

— Montant global des rémunérations versées aux organes de direction au titre de leur fonction de direction : 289 K€ (387 K€ au 30 juin 2006 et 367 K€ au 30 juin 2005).

— Montant global des rémunérations de toutes natures versées aux membres permanents du Comité de direction présents au 31 décembre 2005, soit 4 personnes : 878 K€ (1 647 K€ au 30 juin 2006 et 1 108 K€ au 30 juin 2005).

Note 34. – Risques et engagements.

Les différents engagements financiers et obligations de la société peuvent être résumés ainsi :

— Obligations contractuelles : Les garanties relatives aux emprunts bancaires sont indiquées en note 17. Les autres engagements reçus et donnés s'analysent ainsi :

(En milliers d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5ans
Dettes à long terme hors location financement	31 642	14 784	16 858	
Obligations en matière de location financement	1 123	528	595	
Contrats de location simple	57 121	14 950	35 274	6 897
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total 31 mars 2007	89 886	30 262	52 727	6 897
Dettes à long terme hors location financement	35 363	9 551	25 812	
Obligations en matière de location financement	597	287	310	
Contrats de location simple	45 680	10 638	29 239	5 803
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total 30 juin 2006	81 640	20 476	55 361	5 803
Dettes à long terme hors location financement	28 187	3 651	24 490	46
Obligations en matière de location financement	704	200	574	
Contrats de location simple	38 716	6 813	22 714	9 177
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total 31 décembre 2005	67 607	10 664	47 778	9 223

— Engagements donnés :

(En milliers d'euros)	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Nantissement de Sicav dans le cadre d'un litige			230
Nantissement de fonds de commerce en faveur d'un fournisseur			152
Nantissement de fonds de commerce en faveur du Trésor (note 19)			71 933
Nantissement de fonds de commerce en faveur des banques (note 16)	5 178	10 220	12 219
Lettres de confort et cautions en garantie des engagements des filiales	24 744	32 139	24 032
Dépôt en garantie de litiges en cours	2 330	2 330	2 330
Total engagements donnés	32 252	44 689	110 896

Note 35. – Effectifs.

Les effectifs du Groupe s'analysent de la façon suivante :

Répartition géographique	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
France	808	640	751
International	1 961	1 720	972

Effectif total	2 769	2 360	1 723
----------------	-------	-------	-------

Répartition statutaire	31/03/2007	30/06/2006	30/06/2005
Cadres	219	211	208
Employés et agents de maîtrise	2 550	2 149	1 515
Effectif total	2 769	2 360	1 723

B. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2007.

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Avenir Telecom relatifs à l'exercice de 9 mois couvrant la période du 1er juillet 2006 au 31 mars 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Principes comptables : Le paragraphe « Revenus des activités liées à la téléphonie mobile » de la note 2 aux états financiers consolidés expose les principes comptables relatifs à la comptabilisation des rémunérations liées aux prises d'abonnements. Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement ou de service par un utilisateur, la société comptabilise, en chiffre d'affaires, la rémunération due par l'opérateur et, en coût des services et produits vendus, l'éventuelle rémunération qu'elle doit verser au distributeur.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

— Estimations comptables :

– Test de dépréciation : La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs ayant une durée d'utilité indéterminée et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs non courants, selon les modalités décrites dans les paragraphes « Ecarts d'acquisition » et « Dépréciation des actifs non courants » de la note 2 et dans la note 7 aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes ci-dessus donnent une information appropriée.

– Stocks de marchandises : Le paragraphe « Stocks et en-cours » de la note 2 précise les modalités d'évaluation des stocks de marchandises au plus bas du coût d'acquisition et de leur valeur nette de réalisation. Cette valeur représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales et tenant compte des efforts commerciaux nécessaires à l'écoulement du stock. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que cette note fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille, le 4 juillet 2007.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit :

antoine langlais ;

vincent thyssen.

C. — Comptes annuels au 31 mars 2007.

I. — Bilan au 31 mars 2007.

(En milliers d'euros.)

Actif	31/03/2007	30/06/2006
Immobilisations incorporelles	599	657

Immobilisations corporelles	1 855	1 910
Immobilisations financières	11 810	15 175
Total actif immobilisé	14 264	17 742
Stocks	11 793	13 790
Clients et comptes rattachés	41 357	31 216
Autres créances	45 558	52 512
Valeurs mobilières de placement	30 990	30 071
Disponibilités	34 659	37 825
Total actif circulant	164 358	165 415
Charges constatées d'avance	766	550
Ecart de conversion actif	1	0
Total de l'actif	179 389	183 707

Passif	31/03/2007	30/06/2006
Capital social	18 467	18 445
Primes d'émission, de fusion, d'apport	21 322	29 073
Réserve légale	1 707	1 707
Réserves statutaires et réglementées		
Réserves indisponibles	64	32
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	5 764	-1 863
Total capitaux propres	47 324	47 394
Provisions pour risques et charges	9 088	7 518
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	37 814	39 462
Emprunts et dettes financières divers	800	1 601
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 629	62 167
Dettes fiscales et sociales	12 477	10 418
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	82	91
Autres dettes	22 097	13 223
Total des dettes	122 899	126 962
Produits constatés d'avance	64	1 828
Ecarts de conversion passif	14	5
Total du passif	179 389	183 707

II. — Compte de résultat au 31 mars 2007.

(En milliers d'euros.)

	31/03/2007 (9mois)	30/06/2006 (12mois)
Chiffre d'affaires	275 586	436 324
Achats de marchandises	-161 487	-293 033
Variation de stocks de marchandises	-2 554	7 310
Autres achats et charges externes	-90 150	-118 651
Impôts et taxes	-1 892	-2 860
Salaires et traitements	-6 021	-8 451
Charges sociales	-2 257	-3 028
Variation nette des provisions et amortissements	1 694	-4 090
Autres produits et charges	-3 354	481

Résultat d'exploitation	9 565	14 002
Produits financiers	6 086	4 559
Charges financières	-1 354	-1 345
Gains (pertes) de change, nets	3	8
Dotations nettes, abandons de créances, boni / mali de fusion	-9 842	-19 516
Variation nette des autres provisions financières	284	684
Résultat financier	-4 823	-15 610
Produits exceptionnels sur opération en capital	1 082	4
Charges exceptionnelles sur opération en capital	-6	-120
Résultat exceptionnel	1 076	-116
Impôt sur les résultats	-54	-139
Résultat net	5 764	-1 863

III. — Tableau de financement.

(En milliers d'euros.)

	31/03/2007	30/06/2006
Flux d'exploitation :		
Résultat net	5 764	-1 863
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation		
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles, corporelles et financières	240	709
Variation nette des autres provisions pour risques et charges	1 883	454
Variation des provisions sur actif circulant	6 083	
Plus ou moins value sur cessions d'actifs	-1 076	116
Résultat de fusion, net de reprises de provision	300	-272
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation		
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients	-2 474	-3 366
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs	-12 734	9 789
Variation des stocks	2 556	-5 774
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation	1 708	13 544
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	2 250	13 337
Flux d'investissements :		
Fusion de sociétés nettes de trésoreries acquises	1	33
Produit net des cessions d'actifs	1 082	4
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-271	-508
Variation des autres actifs immobilisés	2 977	-6 941
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement (B)	3 789	-7 412
Flux de financement :		
Augmentation de capital	161	244
Distribution de prime d'émission	-5 995	-4 609
Remboursement des dettes financières	-2 579	-13 535
Nouvelles dettes financières		20 000
Variation des découverts bancaires	127	22 157
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement (C)	-8 286	24 257
Variation de trésorerie (A+B+C)	-2 247	30 182
Trésorerie à l'ouverture (D)	67 896	37 714

Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	65 649	67 896
-----------------------------------	--------	--------

IV. — Notes annexes aux états financiers annuels.

Note 1. – La société.

Avenir Telecom (la « Société ») est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (le « Groupe ») interviennent dans le domaine de la distribution de produits et de services de télécommunication, principalement de téléphonie mobile, mais également de téléphonie fixe, d'accès Internet et de services associés.

La Société intervient en France comme société de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ou de commercialisation de contrats de service.

La Société organise sa distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, notamment à travers l'enseigne Internity de sa filiale Internity SAS en France. Avenir Telecom effectue également de la distribution professionnelle auprès de clients de la Grande Distribution, de revendeurs spécialisés indépendants ou de franchisés.

L'activité du Groupe est sujette à des fluctuations saisonnières. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est coté sur Euronext List – compartiment B (Euronext Paris).

Ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Note 2. – Faits caractéristiques de l'exercice.

2.1. Modification de la date de clôture des comptes annuels. — En date du 22 décembre 2006, l'assemblée générale a décidé de changer de date de clôture du 30 juin au 31 mars. Les comptes consolidés annuels clos au 31 mars 2007, couvrent ainsi une période de 9 mois. Ce changement de clôture comptable a été décidé principalement en raison de la saisonnalité de l'activité.

L'exercice 2006 et l'exercice 2007 ne sont donc pas directement comparables. A des fins de comparabilité, un compte de résultat d'exploitation proforma est présenté pour la période de 9 mois au 31 mars 2006 :

Proforma	31/03/2007 (9mois)	31/03/2006 (9mois) non audité
Chiffre d'affaires	275 586	349 404
Achats de marchandises	-161 487	-241 933
Variation de stocks de marchandises	-2 554	15 227
Autres achats et charges externes	-90 150	-98 787
Impôts et taxes	-1 892	-2 177
Salaires et traitements	-6 021	-6 271
Charges sociales	-2 257	-2 265
Variation nette des provisions et amortissements	1 694	2 169
Autres produits et charges	-3 354	-1 834
Résultat d'exploitation	9 565	13 533

2.2. Cessions de la période. — Le 1er septembre 2006, la Société a cédé son activité dédiée aux entreprises pour un montant de 1 200 K€ (1 188 K€ s'appliquant aux éléments incorporels et 12 K€ s'appliquant aux éléments corporels). Le produit de cession est enregistrée sur la ligne « produits exceptionnels sur opération en capital » du compte de résultat. Cette cession a généré un profit de 1 070 K€ dans les comptes de l'exercice. Avenir Telecom avait remis à l'acquéreur une garantie bancaire à première demande d'un montant de 1 200 K€, visant à couvrir d'éventuelles oppositions des créanciers à la cession du fonds de commerce. Cette garantie qui s'éteignait le 31 mars 2007 n'a pas été actionnée.

2.3. Transmissions universelles de patrimoine. — En date du 29 février 2007, il a été décidé la transmission universelle du patrimoine des sociétés Net Media EURL et Flex Telecom au profit d'Avenir Telecom SA (France), leur associé unique. Cette décision est devenue définitive le 30 mars 2007 et a généré des malis de 1 444 K€ pour Net Media et de 375 K€ pour Flex Telecom. Ces malis sont enregistrés sur la ligne « Boni / (mali) de fusion nets des reprises de provisions, dans le résultat financier de l'exercice clos le 31 mars 2007. Le montant des malis net des reprises de provision est respectivement de 113 K€ et 187 K€.

La dissolution sans liquidation de la société Rempart, filiale à 100% d'Avenir Telecom France, avait été décidée par décision de l'associé unique en date du 26 mai 2006. Cette dissolution par transmission universelle de patrimoine au profit d'Avenir Telecom France a pris effet comptablement 30 jours à compter de la publicité légale, soit le 30 juin 2006 ; elle a généré un boni, net de reprises de provisions, de 14 K€ enregistré sous la rubrique boni de fusion du résultat financier de l'exercice clos le 30 juin 2006.

En date du 12 mai 2005, il a été décidé la transmission universelle du patrimoine des Sociétés Allo Telecom et Logistis au profit d'Avenir Telecom SA (France), leur associé unique. Cette décision est devenue définitive le 1er juillet 2005 et a généré des bonis, nets de reprise de provisions et enregistrés sous la rubrique boni de fusion du résultat financier de l'exercice clos le 30 juin 2006, respectivement de 195 K€ pour Allo Telecom et de 63 K€ pour Logistis.

2.4. Provisions pour dépréciation des titres et créances groupe. — Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire de la participation est devenue inférieure à la valeur comptable. Dans l'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participations, il est tenu compte des perspectives d'avenir et de développement des filiales.

Pour les filiales ayant un historique de pertes et/ou pour lesquelles les perspectives d'avenir ne sont pas avérées, la valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la contribution des filiales concernées aux capitaux propres consolidés du Groupe Avenir Telecom.

En cas de perte de valeur, les provisions sont imputées sur les titres de participation. En cas de valeur d'inventaire négative, la provision est ensuite imputée sur les actifs relatifs à ces filiales (prêts, compte courant, créances clients) et une provision pour risque est constituée à hauteur de l'éventuelle quote-part des capitaux propres négatifs non encore provisionnés.

2.5. Abandons de créances. — Au cours de l'exercice de 9 mois clos le 31 mars 2007, Avenir Telecom n'a pas constaté d'abandons de créances.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006, Avenir Telecom avait constaté les abandons de créances suivants :

— 1 533 K€ au profit de la société Flex Telecom ;

— 10 400 K€ au profit de la société Ensitel.

Ces abandons de créances groupe ont été inscrits dans le résultat financier sur la ligne « abandons de créances, dotations nettes ».

L'ensemble des provisions sur filiales et participations décrites en notes 3.4 et 3.8 et les éléments décrits en notes 2.3 et 2.4 ci-dessus, sont inscrits au résultat financier. Leur impact net sur le résultat de la période s'analyse ainsi (en milliers d'euros) :

	31/03/2007 (9mois)	30/06/2006 (12mois)
Variation nette des provisions sur titres (voir note 4.3)	-35	5
Variation nette des provisions sur créances rattachées aux participations		
Variation nette des provisions sur prêts (voir note 4.3)		-900
Variation nette des provisions sur comptes courants (voir note 4.3)	-8 449	-7 858
Variation nette des provisions sur comptes clients	1 561	-229
Variation nette des provisions pour risques et charges (voir note 10)	-2 605	-67
	-9 528	-9 049
Boni de fusion, net de reprises de provisions (voir note 2.3)	-300	272
Abandons de créances, nets de reprises de provisions (voir note 2.4)	-14	-10 739
	-314	-10 467
Total	-9 842	-19 516

2.6. Désengagement de l'activité Internet. — Conformément à la décision stratégique du groupe annoncée en décembre 2001, le Groupe Avenir Telecom a achevé le désengagement de ses activités Internet avec la fermeture progressive des activités liées à la gestion du parc d'abonnés :

— Net Up Interactive, plate-forme technique qui fournit l'accès aux abonnés et intervient comme prestataire informatique pour le Groupe Avenir Telecom, a été absorbée par cette dernière le 5 juillet 2004 sous la forme d'une transmission universelle de patrimoine ;

— Allo Telecom, plate-forme de relation commerciale avec les clients Net Up, a arrêté ses activités au cours du premier semestre de l'exercice 2003-2004 et l'ensemble de son personnel a été licencié. Cette société a été absorbée par Avenir Telecom sous la forme d'une transmission universelle de patrimoine en date du 1er juillet 2005 ;

— P Cetelec, hotline technique traitant des relations avec les abonnés concernant l'accès Internet, les problèmes matériels et logiciels, a initié un Plan de sauvegarde pour l'emploi en juillet 2003 et cessé ses activités au cours de l'exercice clos au 30 juin 2004 ;

— La fermeture définitive du portail Net Up a eu lieu en décembre 2004 ;

— Net Media a été absorbée par Avenir Telecom le 1er juillet 2006 sous la forme d'une transmission universelle de patrimoine.

L'évolution des provisions au bilan relatives aux activités Internet se présente ainsi (en milliers d'euros) :

	30/06/2006	Reprises	Transmission universelle de patrimoine (note 2.6)	31/03/2007
Provision pour risque de non recouvrement des créances clients (note 10)	269	217	960	1 012
Provision pour litiges (note 10)	260	260		
Autres charges à payer nettes	957			957
Total	1 486	477	960	1 969

2.7. Financement d'Avenir Telecom :

— Protocole de financement : Pour sécuriser ses lignes de financement court terme et pour assurer les financements complémentaires nécessaires à son développement, le Groupe Avenir Telecom a signé le 12 décembre 2005 avec un pool de banques un contrat portant sur 50 M€ sous forme de deux tranches A et B :

— La tranche A porte sur un crédit à moyen terme de 20 M€ amortissable sur 5 ans. Ce crédit a été mis en place pour financer l'acquisition du groupe Ensitel au Portugal. Le contrat prévoit de donner en garantie les titres de la filiale Avenir Telecom SA Espagne. La Société s'est engagée à rembourser trimestriellement par anticipation cette tranche à hauteur des remboursements qu'elle percevra du compte courant débiteur avec la société Oxo. A ce titre, un remboursement exceptionnel complémentaire de 10 264 K€ a été effectué au cours de l'exercice clos le 30 juin 2006. A la fin de l'exercice, il reste 7 031 K€ à rembourser (8 438 milliers au 30 juin 2006).

— La tranche B se substitue aux accords de financement court terme antérieurs. Ce crédit de trois ans de 30 M€ est destiné à financer le besoin en fonds de roulement du Groupe. Ce crédit mobilisable par tirages de deux semaines ou d'un mois dans la limite de 30 M€ est remboursable in fine à l'échéance des trois ans. Il est garanti par des encours de créances professionnelles, égaux à tout moment à 115% au moins de l'utilisation globale. Au 31 mars 2007, il reste 27 254 milliers à rembourser (27 700 K€ au 30 juin 2006) et est inscrit sur la ligne « Découvert bancaire ».

Les échéanciers de remboursement de ces deux tranches de crédit sont conditionnés notamment au respect de trois ratios financiers. Ces ratios sont calculés à partir des comptes consolidés du Groupe et portent sur des taux d'endettement et de charges financières. Les ratios sont établis lors des arrêts des comptes semestriels et annuels du Groupe. Les crédits deviennent immédiatement exigibles si le Groupe ne respecte pas un de ces ratios. Les ratios financiers sont tous respectés au 31 mars 2007 et au 30 juin 2006. Les calculs de ces ratios sont donnés dans la partie « Crédits moyen terme » ci-dessous.

— Crédits moyen terme : Afin de financer le développement de son parc de magasins, la société Internity S.A.S. a signé le 23 décembre 2004 avec un pool bancaire une convention de crédit moyen terme. Ce crédit porte sur un montant maximum de 10 M€ et s'effectue par tirages entre le 23 décembre 2004 et le 30 septembre 2005.

Deux tranches ont été définies, la première correspondant aux tirages effectués entre le 23 décembre 2004 et le 31 mars 2005 et la deuxième correspondant aux tirages effectués entre le 1er avril 2005 et le 30 septembre 2005. Chaque tranche s'amortit sur cinq ans.

Au 30 juin 2006, quatre tirages ont été effectués pour un montant de 6,3 M€. Le 12 août 2005, la Société a informé les banques partenaires du pool de sa décision de renoncer au solde du crédit non utilisé, s'élevant à la somme de 3,7 M€. Avenir Telecom s'est portée caution solidaire du remboursement de ce crédit.

Un nouvel emprunt a été signé par Internity S.A.S. sur la période 2006 afin de financer le développement du réseau de distribution. La Société Avenir Telecom S.A. s'est portée caution solidaire de cet emprunt pour sa totalité.

Il s'agit d'un emprunt de 2,5 M€ sur une durée de 5 ans. Les fonds mis à disposition le 27 décembre 2006 ont été utilisés par escompte de billet selon les besoins de la société Internity S.A.S. Le remboursement des échéances trimestrielles ainsi que le paiement des intérêts sont ainsi calculés sur la base des escomptes réalisés et non sur un échéancier de remboursement. Au 31 mars 2007, le solde de cet emprunt s'élève à 2,4 M€.

Parallèlement, le 2 février 2005, Avenir Telecom SA avait obtenu une ligne de crédit moyen terme de 1 million d'euros. Cette ligne avait été tirée à 100% au 30 juin 2006. Elle est remboursable sur une durée de 4 ans. A la fin de l'exercice, il reste 600 K€ à rembourser (750 K€ au 30 juin 2006).

Les sommes empruntées portent intérêt au taux Euribor 3 mois plus une marge.

Les échéanciers de remboursement de ces crédits sont conditionnés notamment au respect de trois ratios financiers. Ces ratios étaient calculés à partir des comptes consolidés du Groupe (normes françaises) et portaient sur des taux de rentabilité d'exploitation, d'endettement et de charges financières. Compte tenu du passage aux normes IFRS, un avenant spécifie que désormais, dans un souci d'harmonisation, les ratios du contrat de crédit de 50 M€ sont utilisés. Les crédits deviennent immédiatement exigibles si le Groupe ne respecte pas un de ces trois ratios. Les ratios financiers qui sont détaillés ci-dessous sont tous respectés au 31 mars 2007.

Seuils calculés sur la base de l'exercice de 9 mois au 31 mars 2007 sur la base des comptes consolidés du groupe:

Ratios		Seuil à respecter
R1 = EBE / Frais financiers	12,30	>=6
R2 = Dette financière nette / EBE	0,97	=<2,70
R3 = Dette financière nette / Capitaux propres	33%	=<80%

— Cession de créances de report en arrière de déficits : Le 25 juin 2003, la Société a cédé à titre d'escompte des créances de report en arrière des déficits fiscaux pour leur valeur nominale soit 22 004 K€. Le paiement comptant avant frais financiers précomptés est de 19 082 K€. Les créances ont été sorties du bilan et les frais financiers précomptés ont été directement inscrits en charges financières de l'exercice clos le 30 juin 2003. La première créance de carry back a été réglée directement à l'organisme financier le 8 mars 2007, qui a conservé 8 767 K€, et a reversé 2 922 K€ à Avenir Telecom. La deuxième créance d'un montant de 10 315 K€ est à échéance 15 mars 2008.

2.8. Garanties relatives aux emprunts bancaires et lignes de crédit. — Les garanties données relatives aux emprunts bancaires et lignes de crédit sont les suivantes :

Avenir Telecom SA a donné sa caution solidaire pour garantir les crédits moyens terme et lignes de crédit de ses filiales pour des montants respectivement de 11 871 K€ et 25 275 K€.

2.9. Risque de taux. — Une partie du financement d'Avenir Telecom est à taux variable. Le 14 décembre 2005, la Société a mis en place des instruments de couverture de taux :

— Un swap participatif, variant entre 2,25% et 3,50%, sur la moitié, soit 10,0 M€, du crédit moyen terme de 20,0 M€ ;

— Un swap participatif, variant entre 2,25% et 3,45%, sur la moitié, soit 15,0 M€, du crédit de 3 ans de 30,0 M€ mobilisable par tirages.

Note 3. – Principes, règles et méthodes comptables.

Les comptes annuels de l'exercice de 9 mois clos au 31 mars 2007 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France. La Société a appliqué à compter du 1er juillet 2005, le règlement CRC 2002-10 modifié par le règlement CRC 2003-07 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La Société n'ayant toujours pas de dépense de renouvellement ou de gros entretien nécessitant la constitution d'une provision et compte tenu des principes comptables antérieurement appliqués, la mise en [U+x009c]uvre de ces deux règlements n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres ou sur le résultat de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007.

3.1. Comptabilisation des opérations. — Le chiffre d'affaires regroupe les éléments suivants :

— Les rémunérations perçues des opérateurs sur souscription d'abonnements ou de contrats de service en fonction des principes décrits ci-dessous. Les indemnités versées par les opérateurs au moment de la signature ou pendant la durée des contrats de distribution sont comptabilisées conformément (i) à la substance des accords entre les parties et (ii) aux services en faveur de l'opérateur que ces indemnités visent à rémunérer ;

— Les subventions mobiles perçues des opérateurs ;

— Les ventes de produits de téléphonie mobile (téléphones et accessoires).

3.1.1. Revenus des activités liées à la téléphonie mobile : Les rémunérations liées aux prises d'abonnements ou de service sont comptabilisées comme suit :
— Souscription d'un abonnement : Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement ou de service par un utilisateur, la Société comptabilise en chiffre d'affaires la rémunération due par l'opérateur et en autres achats et services externes la rémunération qu'elle doit verser au distributeur.

— Autres rémunérations : Les rémunérations complémentaires versées par les opérateurs et liées, soit à l'augmentation du nombre d'abonnés, soit à l'activité commerciale de l'opérateur avec la base d'abonnés, sont enregistrées en chiffre d'affaires en fonction de l'évolution réelle constatée.

— Annulations de rémunérations : Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles. Ces provisions sont déterminées soit par application des clauses contractuelles, soit sur la base de données statistiques historiques.

— Vente de matériel de téléphonie et accessoires : Le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus lors de l'expédition du matériel au client en fonction des modalités de transfert des risques et avantages et à condition que le recouvrement des créances afférentes soit raisonnablement assuré.

En application de ces principes, les produits constatés d'avance correspondent soit à des livraisons de matériel facturées, mais dont la propriété n'a pas encore été transférée au client à la date de clôture, soit à des rémunérations pour lesquelles les conditions décrites ci-dessus ne sont pas encore réunies.

3.1.2. Résultat exceptionnel : Conformément aux recommandations de la doctrine comptable, la Société a retenu une définition restrictive du résultat exceptionnel. Ce dernier étant constitué des seules plus ou moins values sur cession d'éléments d'actif.

3.2. Immobilisations incorporelles. — Les immobilisations incorporelles dont l'analyse, la variation des valeurs brutes et les mouvements des amortissements sont détaillés en note 4, se décomposent ainsi :

3.2.1. Logiciels et brevets : Ce poste est constitué par les licences d'utilisation des logiciels acquis, évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire sur une durée d'un à trois ans, *prorata temporis*.

3.2.2. Marques déposées et assimilées : Les coûts de dépôt des marques commerciales ou dénominations sociales acquises ou créées, ainsi que les frais de renouvellements des droits sont immobilisés.

Ces marques créées font l'objet d'un amortissement calculé sur la durée de protection du droit, soit généralement 10 ans.

3.2.3. Droit au bail : Les droits au bail sont inscrits à leur coût historique d'acquisition. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement systématique mais d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur comptable devient notablement supérieure à leur valeur actuelle. L'approche retenue est basée sur le règlement CRC 2002-10 et sur les précisions fournies par la norme internationale IAS 36, en particulier :

Une provision est constituée lorsque la valeur comptable des droits au bail est supérieure à la valeur la plus élevée, entre d'une part la valeur vénale et d'autre part, la valeur d'usage.

La valeur vénale des droits au bail résulte soit d'expertises externes, soit de la meilleure estimation du Management de la société en fonction des données du marché.

La valeur d'usage est déterminée à partir des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif.

Les dotations ou reprises qui résultent de l'évolution de l'écart entre la valeur comptable et la valeur actuelle sont présentées sur la ligne « Variation nette des provisions et amortissements » et contribuent au résultat d'exploitation. Les reprises suite à cession ou mise au rebut contribuent au résultat exceptionnel.

A la clôture de l'exercice, la Société n'a pas constitué de provision pour dépréciation.

3.2.4. Fonds commercial : Le poste Fonds commercial est constitué par la valorisation retenue dans le cadre de la fusion au 30 juin 1999 des fonds de commerce des sociétés JPC, Allo Telecom, Diafax France et Dircom.

Ces fonds de commerce ne faisant l'objet d'aucune protection juridique, ont été amortis sur une durée de cinq ans, *prorata temporis*. Le point de départ de l'amortissement a été fixé à la date de rétroactivité de la fusion pour chaque entité.

3.3. Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Postes	Durée d'utilisation (en années)
Agencements des constructions	10
Matériel de bureau	3
Matériel informatique	3 à 4
Mobilier	5

Les valeurs résiduelles de ces actifs sont non significatives.

3.4. Immobilisations financières. — Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. Comme indiqué en note 2.4, il a été considéré que la contribution aux capitaux propres consolidés du Groupe était généralement la meilleure approximation de la valeur actuelle pour les sociétés présentant un historique de pertes.

Pour les autres filiales, la valeur actuelle est déterminée essentiellement sur la base des flux nets futurs actualisés de trésorerie devant être générés par la filiale.

Les dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût d'acquisition. S'il y a lieu, une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à leur coût d'acquisition.

3.5. Stocks. — Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition déterminé selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les frais accessoires et toutes les remises accordées par les fournisseurs.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales. Cette estimation tient compte des efforts commerciaux nécessaires à l'écoulement du stock dont la rotation est faible. La variation de la dépréciation est enregistrée en « Variation nette des provisions et amortissements ».

3.6. Créances clients. — Les créances clients sont évaluées initialement à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur de l'incapacité de la Société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 90 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La dépréciation de ces créances représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés. La variation de la dépréciation est enregistrée en « variation nette des provisions et amortissements ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de provision pour dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités en « variation nette des provisions et amortissements ».

3.7. Valeurs mobilières de placement et disponibilités. — Ces postes comprennent les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, et les créances cédées dans le cadre du financement des lignes de crédit à court terme.

Les placements financiers correspondent à des Sicav, fonds communs de placement et certificats de dépôt. Ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils font, si nécessaire, l'objet d'une provision afin de ramener leur valeur à leur valeur probable de négociation.

3.8. Provisions pour risques et charges. — Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux opérations suivantes :

(i)	Litiges en cours : en fonction de la meilleure estimation du risque par le management de la Société et ses conseils.
(ii)	Garantie sur annulation totale ou partielle des rémunérations sur abonnements en application des principes de reconnaissance du chiffre d'affaires décrits en note 3.1.1.
(iii)	Risques sur filiales en application des principes décrits en note 2.4
(iv)	Pertes de change en application des principes décrits en note 3.9
(v)	Engagements de retraite : En France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge du départ à la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10% de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes : — Taux d'actualisation : 4,5% ; — Taux de revalorisation des salaires : 4% ; — Taux d'inflation : 2% ; — Age de départ : de 60 à 64 ans selon la catégorie (cadres, non cadres) et la date de naissance (avant ou après 1er janvier 1955) ; — Tables de mortalité : INSEE TD / TV 2001-2003.

3.9. Conversion des éléments en devises. — Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture. Les écarts résultant de cette conversion ont été directement comptabilisés en résultat de l'exercice.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « Ecart de conversion » au bilan, à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents.

Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques comptabilisées en charges de l'exercice sur la ligne « Gains et pertes de changes, nets ». Dans la mesure où les opérations conduisant à la constatation de ces écarts de conversion actif et passif n'ont pas des échéances suffisamment voisines, bien que libellées dans la même devise, les pertes et gains latents ne sont pas considérés comme concourant à une position globale de change. Le montant de la dotation n'est donc pas limitée à l'excédent des pertes sur les gains.

3.10. Utilisation d'estimations. — La préparation des états financiers nécessite, conformément aux principes comptables généralement admis, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs et passifs portés au bilan, de produits et de charges comptabilisés et d'engagements mentionnés en annexe. Les résultats définitifs peuvent diverger de ces estimations.

Note 4. – Actif immobilisé.

4.1. Variation des immobilisations brutes (en milliers d'euros) :

Valeurs brutes	30/06/2006	Transmission universelle de patrimoine net Media – Flex Telecom	Acquisitions ou virement de compte de l'exercice	Cessions ou virement de compte de l'exercice	Reclassements	31/03/2007
Immobilisations incorporelles :						
Frais d'établissement	1	1		-2		
Logiciels, brevets et marques	2 258	14		-16	-189	2 067
Droit de bail	462					462
Fonds commercial	1 829					1 829
Nom de domaine	26			-5	248	269
Immobilisations incorporelles en cours	59				-59	
Total	4 635	15		-23		4 627
Immobilisations corporelles :						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 348	76	230	-13	650	3 291
Matériel et outillage industriel	600	6	6	-6	1	607
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 058	22	34	-256	-592	2 266
Immobilisations corporelles en cours	58				-58	
Total	6 064	104	270	-275	1	6 164

Immobilisations financières :						
Titres de participations	13 383			-95		13 288
Créances rattachées à des participations	2 519					2 519
Dépôt de garantie	2 922	3	30	-2 922	5 971	6 004
Prêts et autres immobilisations	15 818		502	-587	-5 972	9 761
Total	34 642	3	532	-3 604	-1	31 572
Total des valeurs brutes	45 341	122	802	-3 902		42 363

4.2. Variation des amortissements (en milliers d'euros) :

Amortissements	Amortissements à la clôture de l'exercice 30/06/2006	Transmission universelle de patrimoine net Media – Flex Telecom	Dotations ou virement de compte de l'exercice	Reprises ou virement de compte de l'exercice	Reclassements	Amortissements à la clôture de l'exercice 31/03/2007
Immobilisations incorporelles :						
Frais d'établissement	1	1		-2		
Logiciels, brevets et marques	2 147	15	56	-19		2 199
Droit au bail						
Fonds commercial	1 827		2			1 829
Nom de domaine						
Total	3 975	16	58	-21		4 028
Immobilisations corporelles :						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions (1)	925		43		-643	325
Matériel et outillage industriel	537	5	47	-5		584
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 641	65	252	-264	643	3 337
Total	4 103	70	342	-269		4 246
Total des amortissements	8 078	86	400	-290		8 274

Il existe également une provision pour dépréciation de 63 K€ sur ce poste (voir note 10).

4.3. Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros) :

Filiales et participations	Contribution aux capitaux propres consolidés du Groupe Avenir Telecom au 31/03/2007	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Chiffre d'affaires
Filiales détenues à plus de 50% :						
Proserve	-1 502	99,80	8	8		
Internity	-6 347	100,00	426	426		70 324
Assur UP	352	99,74	38		38	1 756
Avenir Telecom International	-37 185	99,90	500	500		
Avenir Telecom Espagne	22 629	99,90	573		573	107 443
Avenir Telecom Pologne	-4 279	100,00	6 428	6 428		
P Cetelec	-196	99,80	8	8		
Voxland	-1 144	100,00	80	80		
ATF	-188	100,00	37	37		1 014
TV Up	NC	100,00	38	38		
Play Up	-1	50,70	19	19		
World Up	-64	51,00	18	18		

SCI Azur	-76	97,50	NS		NS	
Fintelco SGPS	2 815	67,35	99		99	
Participations détenues entre 10 et 50% :						
Médiavet	NC	48,94	3 869	3 869		NC
Cercle Finance	NC	19,00	454	279		NC
Autres participations inférieures à 10% :						
Avenir Telecom Belgique	-1 080	0,01	NS		NS	1 710
Welcome Real Time	NC	2,50	692		692	11 358
Avenir Telecom Benelux	-6 263	0,10	NS	NS		
Aventoo	NC	0,01	NS	NS	NS	
Strategie	12	0,33	NS		NS	
Total			13 288	11 711	1 402	

NC : non communiqué.

NS : non significatif.

Filiales et participations	Prêts et avances consentis et compte-courant (1)	Provisions sur prêts et compte-courant (1)	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales détenues à plus de 50% :				
Proserve	1 778	1 502		
Internity	16 623	6 379	7 650	
Assur UP	282			
Avenir Telecom International	38 850	37 449		
Avenir Telecom Espagne	3 809		12 321	
Avenir Telecom Pologne	1 242	611		
P Cetelec	24	24		
Voxland	2 645	2 173		
ATF	164	164	5 000	
TV UP	5 076	5 076		
Play UP	10	1		
World UP	63	63		
SCI Azur	152	76		
Fintelco SGPS	6 508	1 562		
Participations détenues entre 10 et 50% :				
Médiavet	301			
Cercle Finance	418	242		
Autres Participations Inférieures à 10% :				
Avenir Telecom Belgique	17 671	225	400	
Avenir Telecom Benelux	6 029	6 029		
Strategie	1			
Total	101 646	61 576	25 371	Néant

Les prêts et avances sont classés sur la ligne « immobilisations financières » et les comptes courants sont classés sur la ligne « autres créances ». Les créances de l'actif immobilisé et de l'actif circulant ainsi que les prêts liés à des participations indirectes ne sont pas intégrés dans ce tableau.

Note 5. – Stocks.

(En milliers d'euros)	31/03/2007			30/06/2006		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Stock de marchandises	15 223	3 600	11 623	16 438	4 038	12 399

Stock en transit	170		170	1 391		1 391
Total général	15 393	3 600	11 793	17 829	4 038	13 790

Note 6. – Etats des échéances des créances et des dettes.

6.1. État des créances :

(En milliers d'euros)	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	2 519		2 519
Prêts	9 761	387	9 374
Autres immobilisations financières	6 003		6 003
Total	18 283	387	17 896
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients (1)	57 614	57 614	
Personnel et organismes sociaux	36	36	
État et autres collectivités publiques	2 848	2 848	
Groupe et associés	118 224	118 224	
Débiteurs divers (2)	7 888	7 888	
Charges constatées d'avance	766	766	
Total	187 376	187 376	
Total général	205 659	187 763	17 896

(1) Le poste créances clients comprenant les commissions à recevoir des opérateurs sur souscriptions d'abonnements aux réseaux de téléphonie mobile s'élèvent au 31 mars 2007 à 40 301 K€, dont 35 469 K€ de produits à recevoir (25 736 K€, dont 21 279 milliers de produits à recevoir au 30 juin 2006) et sont évaluées suivant les règles définies en note 3.1.1. Le poste Créances clients comprend également les créances ventes à crédit relatives à la commercialisation des offres e-pack pour lesquelles le paiement est étalé sur une période de généralement 36 mois. Ces créances s'élèvent à 52 K€ au 31 mars 2007 (269 K€ au 30 juin 2006).

(2) Le poste Débiteurs divers comprend des comptes fournisseurs débiteurs pour 2 214 K€ au 31 mars 2007 (2 235 K€ au 30 juin 2006).

6.2. État des dettes :

(En milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des banques (note 2.7) :				
A 1 an maximum à l'origine	30 165	30 165		
A plus de 1 an à l'origine	7 649	2 075	5 574	
Groupe et associés	800	800		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 629	49 629		
Personnel et organismes sociaux	3 021	3 021		
État et autres collectivités publiques	9 456	9 456		
Dettes sur immobilisations	82	82		
Autres dettes	22 097	22 097		
Produits constatés d'avance	64	64		
Total général	122 963	117 389	5 574	

Conformément à l'échéancier de règlement agréé avec l'Administration fiscale en France en 2003, la dette restant due à moins d'un an qui s'élevait à 2 210 K€ au 30 juin 2006 ne concernait plus que des intérêts de retard pour lesquels la Société avait fait une demande de remise gracieuse auprès de l'Administration fiscale. En garantie, Avenir Telecom avait donné un nantissement sur fonds de commerce pour 71,93 M€ qui a été levé en date du 23 novembre 2005, et la société OXO avait alors consenti un nantissement de 19 450 000 actions Avenir Telecom ramené à zéro le 22 décembre 2006 ; Avenir Télécom s'étant acquittée, à cette date, de la dette fiscale restant à sa charge en ayant obtenu une remise gracieuse sur intérêts de retard pour un montant de 2 052 K€.

Note 7. – Disponibilités et valeurs mobilières de placement.

Ce poste comprend les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois. Ces placements correspondent à des Sicav monétaires, fonds communs de placement et certificats de dépôt, évalués à leur coût historique.
 Les Sicav de trésorerie s'élèvent à 30 990 K€ au 31 mars 2007 (30 071 K€ au 30 juin 2006). La plus-value latente non comptabilisée au 31 mars 2007 sur le portefeuille de Sicav est de 70 K€ (23 K€ au 30 juin 2006).
 La trésorerie comprend aussi les créances cédées dans le cadre du financement des lignes de crédit court terme du Groupe pour un montant de 33 437 K€ au 31 mars 2007 contre 35 373 K€ au 30 juin 2006.

Note 8. – Charges et produits constatés d'avance.

Les charges et produits constatés d'avance au 31 mars 2007 concernent exclusivement des opérations liées à l'exploitation.

— Les charges constatées d'avance s'élèvent à 766 K€.

— Les produits constatés d'avance s'élèvent à 64 K€.

Note 9. – Capital social et capitaux propres.

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 92 333 537 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,2 euros.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007 est la suivante (en milliers d'euros) :

Capitaux propres au 30 juin 2006	47 394
Augmentation de capital (levée d'options de souscription d'actions)	22
Primes d'émission (levée d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites)	107
Distribution de la prime d'émission	-5 995
Réserves indisponibles (attribution d'actions gratuites)	32
Résultat de l'exercice de 9 mois au 31 mars 2007	5 764
Capitaux propres au 31 mars 2007	47 324

La perte de l'exercice clos le 30 juin 2006 d'un montant de 1 863 K€ a été affecté au poste « Prime d'émission », pour un montant créditeur de 1 863 K€. L'assemblée générale du 22 décembre 2006 a décidé de distribuer une somme de 5 995 K€, prélevée sur le poste « Prime d'émission », soit 0,065 euro pour chacune des 92 225 564 actions composant le capital social de la Société à cette date.

Note 10. – Etat des provisions.

(En milliers d'euros)	30/06/2006	Transmissions universelles de patrimoines (note 2.6)	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassement	31/03/2007
Provisions pour risques et charges :							
Provisions pour litiges	2 326		397	241	414	-775	1 293
Provisions pour garantie	1 126		555	749		-11	921
Provision pour risque sur filiales	3 885		3 081	476		-1	6 489
Provisions pour pertes de change	1		1			-1	1
Provision pour engagements de retraite	142		1				143
Provision perte à terminaison (activité Internet)				260		260	
Autres	39	214	48	60			241
Total	7 519	214	4 083	1 786	414	-528	9 088
Provisions pour dépréciation :							
Sur immobilisations	48	36		21			63
Sur titres de participation (note 4.3)	11 946		35	270			11 711
Sur créances rattachées aux participations	2 519						2 519
Sur prêts	1 764			5		-1	1 758
Sur dépôts et cautionnements	3 237	16		9		530	3 774
Sur stocks	4 039	119		557		-1	3 600
Sur comptes clients (1)	8 736	971	925	4 733		10 359	16 258
Sur comptes courants	84 566		8 766	2 204		-10 358	80 770
Sur autres créances	1 409	222	1 898	862		-1	2 666
Sur compte bancaire							
Total	118 264	1 364	11 625	8 661		528	123 119
Total des provisions	125 783	1 578	15 708	10 447	414		132 207

(1) Dont 1 012 K€ (269 K€ au 30 juin 2006) sur les créances liées à l'Internet (voir note 2.6).

(1) Dont 200 K€ (185 K€ au 30 juin 2006) sur les créances liées à l'activité SAV (voir note 2.6).

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos au 30 juin 2001, 2002 et 2003. Elle a reçu une notification pour un montant de 1 560 K€. Confiante sur le bien fondé de sa position, elle n'a pas enregistré de provision.

Note 11. – Ventilation du chiffre d'affaires.

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

(En milliers d'euros)	Cumul 31/03/2007	Cumul 30/06/2006
France	248 174	350 271
Export	27 412	86 053
Total	275 586	436 324

Note 12. – Personnel.

12.1. Ventilation de l'effectif moyen salarié. — L'effectif moyen salarié est passé de 234 personnes au 30 juin 2006 à 221 personnes au 31 mars 2007, se répartissant de la manière suivante :

	Exercice clos le 31/03/2007	Exercice clos le 30/06/2006
Cadres	77	79
Employés	144	155
Total	221	234

12.2. Rémunération des organes de direction et d'administration. — A compter du 1er janvier 2004, les membres du comité de direction ont été transférés de la société Avenir Telecom S.A. vers la société Oxo, actionnaire de référence de la Société. Leur prestation est désormais facturée dans le cadre d'un contrat de mise à disposition du personnel.

Les informations ci-dessous comprennent les rémunérations brutes totales y compris les avantages en nature directs et indirects versés par la société Oxo et refacturées à Avenir Telecom ainsi que celles versées par Avenir Telecom et les sociétés qu'elle contrôle.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007 :

— Montant global des jetons de présence versés aux Administrateurs : 400 K€ (1 031 K€ au 30 juin 2006). Il s'agit de jetons de présence versés par des sociétés du groupe au titre des mandats sociaux exercés dans les dites sociétés.

— Montant global des rémunérations versées aux organes de direction au titre de leur fonction de direction : 289 K€ (387 K€ au 30 juin 2006).

— Montant global des rémunérations de toutes natures versées aux membres permanents du Comité de direction présents au 31 décembre 2006, soit 4 personnes : 878 K€ (1 647 K€ au 30 juin 2006).

12.3. Engagements de retraite. — La société doit faire face à certains engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés en activité, selon les modalités d'ancienneté et de catégories professionnelles fixées par la convention collective.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10% de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés. Au 31 mars 2007, ces gains actuariels sont non significatifs.

La variation de la valeur des engagements de retraite déterminés en application des principes décrits en note 3.8 se présente comme suit :

Valeur des engagements au 30 juin 2006	142
Coût des services	17
Coût de l'actualisation	5
Entrées de l'année	2
Changements d'hypothèses	-7
(Pertes) et gains actuariels liés à l'expérience	-16
Valeur des engagements au 31 mars 2007	143

La Société n'a pas constitué ou souscrit d'actif de couverture au titre de ses engagements de retraite.

Note 13. – Impôts sur les résultats.

13.1. Analyse de la charge d'impôt sur les résultats. — Le groupe fiscal dont Avenir Telecom est la société-mère, a opté pour l'application du régime d'intégration fiscale. L'option prendra fin au terme du 5e exercice suivant l'exercice de l'option, soit le 31 mars 2008.

La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt est calculé dans chaque filiale comme en l'absence d'intégration fiscale, les pertes et profits de l'intégration étant enregistrés chez Avenir Telecom.

Au 31 mars 2007, l'impôt sur les sociétés dû par la société Avenir Telecom en qualité de société-mère s'analyse ainsi (en milliers d'euros) :

Impact de l'intégration fiscale (impôt dû par les filiales bénéficiaires)	0
Autres	54

Charge d'impôt sur le résultat	54
--------------------------------	----

13.2. Ventilation de l'impôt sur les sociétés :

(En milliers de euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	4 742	-1 633	3 109
Résultat exceptionnel	1 076	-370	706
Impact des filiales déficitaires (intégration fiscale)		3 875	3 875
Pertes fiscales de la période (sans effet sur l'impôt)		-1 872	-1 872
Autres		-54	-54
Résultat comptable	5 818	-54	5 764

La convention d'intégration fiscale ne prévoit aucune obligation de restitution des économies d'impôt réalisées aux filiales sous forme d'un versement de trésorerie.

13.3. Situation fiscale latente. — Les impôts différés actifs et passifs au 31 mars 2007 calculés au taux applicable de 34,43% s'analysent ainsi :

(En milliers d'euros)	Montant
Impôts différés actifs (payés d'avance)	
Intérêts précomptés	124
Provisions pour risques	316
Provisions sur filiales	16 942
Contribution sociale de solidarité et taxes	142
Effort construction	8
Plus-values latentes sur OPCVM	24
Pertes fiscales	15 938
Total	33 494
Impôts différés passifs (à payer)	Néant
Total	33 494

13.4. Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires. — En l'absence de provisions réglementées, l'incidence des évolutions fiscales dérogatoires est nulle.

Note 14. – Engagements hors bilan.

14.1. Engagements de crédit-bail :

(En milliers d'euros)	Valeur D'origine	Redevances versées		Dotations aux amortissements	
		De l'exercice	Cumulées	De l'exercice	Cumulées
Matériel informatique	398	103	314	100	295

(En milliers d'euros)	Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	A – 1an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total	
Matériel informatique	103	0		103	

14.2. Autres engagements financiers :

(En milliers d'euros)	En faveur des filiales	En faveur des participations	En faveur des autres entreprises liées	En faveur des tiers	Total
Engagements donnés					
Loyers restant à courir sur baux				1 776	1 776
Lettres de confort et cautions en garantie des engagements des filiales	36 615				36 615

Dépôts de garantie de litiges en cours				2 330	2 330
Total	36 615			4 106	40 721

Engagements reçus : Oxo a nanti au 6 octobre 2003, 19 450 000 actions Avenir Telecom en garantie de l'échéancier de règlement à l'Administration fiscale. Le 22 décembre 2006, une main levée pleine et entière a été donnée pour les actions encore nanties à cette date.

Note 15. – Identification de la société consolidante.

La société Avenir Telecom émet des comptes consolidés.

Note 16. – Eléments concernant les entreprises liées et les participations.

Postes (en milliers d'euros)	Entreprises liées		Autres entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	
	Brut	Provisions	Brut	Provisions
Titres de participations	8 272	7 563	5 016	4 148
Créances rattachées à des participations	2 519	2 519		
Prêts	9 028	1 411	300	300
Créances clients et comptes rattachées	14 555	8 939		
Groupe et associés – actif	112 727	75 451	5 497	5 318
Autres créances	2 000	1 805		
Groupe et associés – passif	800			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 026			
Autres dettes	5 787			
Autres produits financiers	3 820			
Autres charges financières				

Note 17. – Evénements post clôture.

Néant.

D. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2007.

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 9 mois couvrant la période du 1er juillet 2006 au 31 mars 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Avenir Telecom SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Règles et principes comptables : La note 3.1 de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs à la comptabilisation des rémunérations liées aux prises d'abonnements. Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement par un utilisateur, la société comptabilise, en chiffre d'affaires, la rémunération due par l'opérateur et, en autres achats et services externes, la rémunération qu'elle doit verser au distributeur.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de 1 »annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

— Estimations comptables :

– Dépréciation des titres et créances groupe : Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres et créances groupe, tel que décrit dans les notes 2.4 et 3.4 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en oeuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

– Stocks de marchandises : La note 3,5 précise les modalités d'évaluation des stocks de marchandises au plus bas du coût d'acquisition et de leur valeur nette de réalisation. Cette valeur représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales et tenant compte des efforts commerciaux nécessaires à l'écoulement du stock. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que cette note fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

— la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

— la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille, le 4 juillet 2007.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit :

Antoine Langlais ;

Vincent Thyssen.

0711169